ÉTUDE SUR LA COLONIE

DE

LA GUADELOUPE

TOPOGRAPHIE MÉDICALE. — CLIMATOLOGIE. — DÉMOGRAPHIE

PAR

LE Dr H. REY

MÉDECIN PRINCIPAL DE LA MARINE

PARIS

BERGER-LEVRAULT ET Cie

Éditeurs de la Revue maritime et coloniale et de l'Annuaire de la Marine

5, RUE DES BEAUX-ARTS, 5

MÊME MAISON A NANCY

1878

ÉTUDE SUR LA COLONIE

DE

LA GUADELOUPE

TOPOGRAPHIE MÉDICALE. — CLIMATOLOGIE. — DÉMOGRAPHIE

PAR

LE Dr H. REY

MÉDECIN PRINCIPAL DE LA MARINE

PARIS

BERGER-LEVRAULT ET Cie

Éditeurs de la Revue maritime et coloniale et de l'Annuaire de la Marine

5, RUE DES BEAUX-ARTS, 5

MÊME MAISON A NANCY

—

1878

(Extrait de la *Revue maritime et coloniale.*)

ÉTUDE SUR LA COLONIE

DE

LA GUADELOUPE

(Topographie médicale. — Climatologie. — Démographie.)

D^r Ch. Walter, médecin inspecteur. — *Guadeloupe et dépendances. Relation de l'épidémie cholérique,* 1865-1866. MDCCCLXVII (manuscrit). —
Almanach de la Guadeloupe, la collection de 1772 à 1788 (Bibliothèque du Ministère de la marine).
Annuaire de la Guadeloupe, la collection à partir de 1853 (*idem*).
Ministère de la marine. *Tableaux de population, de culture, de commerce, etc., dans les colonies françaises.* La collection commence à l'année 1831 et se continue.

I. — Topographie physique et médicale [1].

La colonie de la Guadeloupe comprend :

1° La Guadeloupe, divisée elle-même en *Guadeloupe proprement dite* et *Grande-Terre*;

2° Les Saintes;

3° Marie-Galante;

4° La Désirade;

5° La partie nord de l'île Saint-Martin; cette dernière, située à environ 45 lieues marines de la Guadeloupe.

---

[1] La plus grande partie des données comprises dans cette première section sont extraites de l'important ouvrage (manuscrit) de M. le médecin inspecteur Walther.

La Guadeloupe et ses dépendances font partie de l'Archipel des Petites-Antilles, archipel formé par des soulèvements successifs du prolongement de l'une des chaînes des Andes péruviennes. Cette chaîne, après avoir divergé à Popayan (Nouvelle-Grenade) et bordé la côte de Vénézuéla, s'enfonce sous les eaux du golfe de Paria, se dirigeant ensuite vers le Nord. — De ces soulèvements, les uns, plus anciens, moins élevés, forment une base volcanique qui s'est recouverte à la longue de couches successives de carbonate de chaux ; ils constituent les *îles calcaires*. Les autres, plus récents, sont des projections pyrogènes plus considérables et constituent les massifs des *îles volcaniques*.

Ces îles se distinguent les unes des autres par la nature de leur sol, leur configuration : tandis que les îles volcaniques ont des montagnes élevées, un sol argileux sillonné de torrents, recouvert d'immenses forêts, les îles calcaires ne présentent que des plateaux ondulés, dont les plus élevés atteignent à peine la hauteur des reliefs inférieurs des premières ; on y rencontre un sol presque nu, aride ou arrosé seulement par quelques ruisseaux.

Des diverses îles qui forment la colonie de la Guadeloupe, les unes, la Guadeloupe et les Saintes, appartiennent aux îles volcaniques ; les autres, la Grande-Terre, Marie-Galante, la Désirade, font partie des îles calcaires.

A. — *Groupe volcanique.*

1° La *Guadeloupe proprement dite*, située entre 15°57′ et 16°21′ latitude N. et entre 63°3′ et 64°8′ de longitude O., est d'une forme elliptique, irrégulière. Sa longueur est de 46 kilomètres du N. au S. ; sa largeur de 20 à 24 kilomètres. Elle est séparée de la Grande-Terre par un canal sinueux, peu profond, vaseux, appelé la *Rivière-Salée*, mesurant 6 milles de longueur sur une largeur qui varie de 30 à 120 mètres, communiquant à la mer par ses deux extrémités, bordé de palétuviers sur ses deux rives. La superficie de l'île est de 94,630 hectares.

La Guadeloupe doit son existence à quatre volcans : la *Grosse-Montagne*, qui a formé la partie N. ; les *Deux-Mamelles*, au centre ; la *Soufrière* et le *Houelmont*, qui ont formé la partie S. Trois de ces volcans sont éteints aujourd'hui ; la Soufrière seule projette encore des vapeurs sulfureuses (dont la température est de 96°) par plusieurs

fissures situées sur ses flancs, et à son sommet. Celui-ci mesure 1,484 mètres d'altitude (Sainte-Claire Deville). La hauteur moyenne des autres points culminants de l'île est de 1,000 à 1,200 mètres environ.

Sur tout le littoral de l'île, mais plus encore dans la partie orientale, où existent des marais étendus, règne l'endémicité paludéenne ; elle occupe en maîtresse toute la zone inférieure ; dans certains points, où le terrain est accidenté, tels que ceux qui avoisinent la Basse-Terre, elle y est un peu moindre et laisse une place plus marquée à l'endémicité dysentérique. Partout se joignent à ces deux endémies, les autres maladies des organes du ventre.

Les indigènes de toutes races, les noirs surtout, sont soumis à ces deux influences; mais à un degré moindre pourtant que les étrangers.

La dysenterie reconnaît à la Guadeloupe une autre cause déjà signalée par le Dr Cornuel, en 1852 : c'est la mauvaise qualité que les eaux acquièrent par les temps pluvieux.

La *région inférieure* de l'île a une certaine étendue dans l'intérieur des terres, sur la côte orientale. Les parties marécageuses y présentent en plus d'un point une superficie de plusieurs kilomètres. Cette région n'occupe sur la côte occidentale qu'un espace de 1 à 3 kilomètres environ. Son influence morbifique ne s'élève pas au-dessus de 300 à 400 mètres.

A cette hauteur, commence la *zone moyenne,* plus tempérée, plus salubre, où cessent les fièvres paludéennes, mais où règne encore la dysenterie et se montrent parfois des maladies des organes respiratoires. Cette seconde zone s'étend jusqu'à 700 à 800 mètres de hauteur.

Plus haut il n'y a plus d'habitations ; le sol est couvert d'immenses forêts.

C'est au S. de la Guadeloupe proprement dite qu'est située la ville de la Basse-Terre, chef-lieu de la colonie.

La portion du rivage sur laquelle elle est bâtie s'élève assez rapidement jusqu'à 45 à 50 mètres; la partie basse de la ville est néanmoins la plus habitée, et c'est là surtout, dans des quartiers mal tenus, où la chaleur se concentre au pied des collines qui les avoisinent et dans les rues proches de la mer, que demeure la classe pauvre. La partie haute est plus particulièrement habitée par les Européens et quelques personnes de la classe aisée. Entre la partie haute et la partie basse de la ville, la différence de température est d'*un degré* environ.

La ville est arrosée par deux cours d'eau : l'un assez considérable,

la *Rivière-aux-Herbes*; l'autre plus petit, la *Ravine-l'Espérance.* Il existe encore deux rivières plus petites : la *Ravine-à-Billand* et la *Ravine-Saint-Ignace.* Ces cours d'eau reçoivent, au grand détriment de la salubrité publique, les immondices des habitations riveraines.

Les rues de la Basse-Terre sont généralement assez larges et bien aérées, mais généralement aussi mal tenues; presque toutes sont d'une malpropreté qui blesse l'odorat et offense l'hygiène.

2° Les *Ilots des Saintes,* qui forment la seconde partie du groupe volcanique, sont situés à 3 lieues au S. de la Guadeloupe. Ils sont au nombre de *sept,* dont deux, les plus considérables, sont désignés sous les noms de *Terre-de-Haut* et *Terre-de-Bas.* Parmi les plus petits, il n'y a d'habité que le *Grand-Ilet* et l'*Ilet-à-Cabri,* sur lequel est établi un pénitencier.

Le sol de ces îlots est très-accidenté; les mornes les plus élevés ne dépassent pas une hauteur de 500 à 600 mètres.

La *Terre-de-Haut,* autrefois très-boisée, est aujourd'hui couverte seulement d'arbrisseaux et ne possède que très-peu d'arbres de haute futaie. Il ne s'y trouve aucune rivière; pas d'eau potable autre que l'eau de pluie.

La *Terre-de-Bas,* située à un demi-mille de cette dernière, est traversée dans toute sa longueur par une montagne de 500 à 600 mètres de hauteur; la région supérieure des deux versants est boisée, la région inférieure assez bien cultivée. Ici, pas de rivières non plus, mais seulement quelques ruisseaux qui conduisent à la mer les eaux pluviales et qui sont à sec pendant la plus grande partie de l'année. Les eaux potables sont fournies par des mares creusées dans un sol argileux et, par suite, sont de fort mauvaise qualité.

Le climat des Saintes est ordinairement salubre; on envoie en convalescence à la *Terre-de-Haut* les dysentériques de la Basse-Terre.

Mais ce climat n'est bon que pendant les saisons où les pluies sont peu fréquentes; alors les dysenteries s'y guérissent assez souvent. Dans les autres saisons et pendant certaines années où l'humidité est plus grande, la température plus inégale, ce bienfait n'existe plus pour les malades, et les fièvres s'y développent alors, revêtant parfois même le caractère pernicieux.

Le *Grand-Ilet* est peu important et habité seulement par quelques familles de pêcheurs, formant un groupe de 30 à 40 individus.

B. — *Groupe calcaire.*

1° La *Grande-Terre* ne mesure que 65,630 hectares de superficie; sa plus grande longueur, de l'E. au N.-O., est de 38 kilomètres, et sa longueur, du N. au S., de 35 kilomètres.

Elle est située à l'E. de la *Rivière-Salée,* qui la sépare de la Guadeloupe; sa forme est triangulaire; son sol, à base volcanique, est surmonté d'une couche de carbonate calcaire, que recouvre la terre végétale. Il est, en général, plat; les collines qu'on rencontre ici ne dépassent pas 200 mètres d'altitude. Deux reliefs plus prononcés constituent, au N., les hauteurs de l'anse Bertrand; au S., les collines de Sainte-Anne. L'intervalle qui les sépare, large de 5 lieues environ, est arrosé par deux ruisseaux et forme la *Vallée des Grands-Fonds,* vallée marécageuse dont le sol n'est pas assez élevé pour que l'eau de la mer ne puisse parfois y pénétrer.

La Grande-Terre, dépourvue de montagnes et d'une végétation arborescente, manque aussi de rivières de quelque importance. On n'y rencontre que des ruisseaux, des mares, des plaques d'eau stagnante, dues à l'infiltration des eaux de pluie. Sur le littoral, l'eau de mer filtre à travers le sous-sol calcaire et constitue des marais, dont quelques-uns sont très-étendus, ainsi qu'on le voit dans les communes de la Pointe-à-Pître, des Abymes, du Morne-à-l'Eau, du Gosier. Les côtes marécageuses sont couvertes ici, comme à la Guadeloupe, de mangliers, de palétuviers, parfois de mancenilliers et d'autres végétaux, dont les détritus viennent encore ajouter, par leur décomposition, au méphitisme de ces terrains humides et vaseux. Aussi est-ce dans ces points que dominent les fièvres paludéennes de toutes formes; plus particulièrement dans les communes du littoral de l'O. et du S. que partout ailleurs.

A la Grande-Terre appartiennent deux villes : la *Pointe-à-Pître* et le *Moule.* — La Pointe-à-Pître est située par 16°14′ latitude N. et par 63°52′ longitude O., au fond d'une large baie formée par la Guadeloupe et la Grande-Terre, sur la partie occidentale de cette dernière, au S. de la Rivière-Salée. Baignée par la mer de l'E. à l'O., en passant par le S., elle est entourée, dans presque tout le reste de son étendue, par une ceinture de marais. Les vases donnent naissance à une forêt de palétuviers. Entre la ville et les marais est un canal, le *canal Va-*

table, dont les deux extrémités aboutissent à la mer ; le défaut de pente y rend l'eau à peu près stagnante. En dehors des marais s'étend en demi-cercle une chaîne de montagnes qui enserre la ville.

La Pointe-à-Pître est une jolie ville de 15,000 à 16,000 habitants, divisée en deux parties : l'une principale, située à l'O., est percée de rues tirées au cordeau, bordées de jolies maisons, toutes construites en bois, en prévision des tremblements de terre ; l'autre, connue généralement sous le nom de *Nouvelle-Ville*, aux rues mal entretenues et boueuses, est habitée par la classe la moins aisée. Cette ville est constamment en proie au paludisme ; on y observe tous les degrés de cette intoxication, y compris les fièvres pernicieuses et du plus mauvais caractère.

Le *Moule*, seconde ville de la Grande-Terre, est situé sur la côte orientale de l'île; sa population est d'environ 10,000 âmes, dont près de 3,000 pour la ville elle-même. Sa situation au bout de l'île rend cette petite ville assez salubre ; on y observe cependant des fièvres intermittentes, comme dans toute la Grande-Terre.

2° *Marie-Galante* est située entre 15°53′ et 16°01′ de latitude N. et 63°31′-63°39′ de longitude O., à 27 kilomètres au S.-E. de la Capesterre (Guadeloupe). Sa superficie est de 14,927 hectares. Marie-Galante est traversée dans toute sa longueur par une chaîne de collines dont les plus élevées, couvertes de bois, ne dépassent pas 200 mètres.

Le sol de Marie-Galante est analogue à celui de la Grande-Terre et fait partie du même soulèvement. Pas de rivières; on n'y voit que deux petites ravines, qui charrient de l'eau uniquement pendant la saison des pluies. Çà et là des mares et des lagons alimentés par les eaux pluviales. Sur le littoral, jusqu'à deux milles dans l'intérieur, le terrain est plat; puis il devient assez accidenté et se trouve entrecoupé de ravines et de plaines marécageuses. Ainsi, dans l'E. du *Grand-Bourg*, en remontant vers la Capesterre, il existe plusieurs marécages couverts de palétuviers. Dans le N., en allant vers Saint-Louis, se rencontre une vaste plaine marécageuse, submergée une grande partie de l'année. — Des lagons situés au vent du Grand-Bourg s'échappent, lorsqu'ils sont à sec, des effluves délétères.

Les rues du Grand-Bourg sont larges et assez propres. L'eau des puits y est saumâtre; on fait usage de l'eau pluviale conservée dans des jarres ou des citernes. — Le bourg de la *Capesterre* consiste en une rue bâtie sur un sol calcaire et madréporique. Le littoral voisin est

étroit et bordé de mornes, qui en beaucoup d'endroits empêchent l'écoulement vers la mer des eaux pluviales.

3° La *Désirade.* — Située à 10 kilomètres au N.-E. de la *Pointe-des-Châteaux* (Grande-Terre) ; elle a environ 22 kilomètres de tour et 10 de longueur sur 3 de largeur ; sa superficie est de 2,720 hectares.

Elle est divisée, dans le sens de sa longueur, par une montagne dont le versant occidental va s'abaissant graduellement vers la mer, tandis que l'autre versant est abrupt et taillé à pic. Le plateau de la montagne seul est boisé. Il existe un cours d'eau dans la partie N. de l'île; mais l'éloignement des habitations fait qu'il n'est d'aucune utilité pour la population.

Les gens de la classe aisée se logent dans des maisons saines et bien construites, mais les pêcheurs et les cultivateurs, les premiers surtout, demeurent dans des habitations peu spacieuses, jamais planchéiées, en somme, fort peu hygiéniques.

La Désirade est soumise aux endémies de la zone inférieure; on y a observé maintes fois des épidémies de dysenterie, de fièvres de mauvais caractère.

C'est dans cette île qu'est établie une léproserie, qui renferme, en moyenne, 100 malades (des deux sexes), provenant des divers points de la colonie. Cet établissement, situé au N.-E. de l'île, à 8 kilomètres du bourg, sur un plateau assez élevé, est à l'abri des marécages et dans une exposition assez salubre.

CONDITIONS HYGIÉNIQUES DES HABITANTS.

Au point de vue des conditions d'hygiène au milieu desquelles vivent les habitants de la Guadeloupe, on peut diviser la population en deux catégories : la *classe aisée*, la *classe ouvrière*; et celle-ci doit être examinée dans les villes et dans les campagnes.

Les conditions de la vie ordinaire des gens de la *classe aisée* sont, en général, satisfaisantes. Pouvant se procurer un certain bien-être, ils ont seulement à lutter contre les causes générales de maladie inhérentes au climat et à la nature du sol. Quant aux Européens, tous employés ou militaires, ils vivent dans des conditions relativement favorables.

La *seconde catégorie* est, en partie, composée de travailleurs atta-

chés à la terre. Créoles, noirs ou métis, noirs provenant d'Afrique, Indiens, tous professent le plus profond mépris pour les règles les plus élémentaires de l'hygiène. Cependant il y a une différence à établir entre les travailleurs libres et les immigrants engagés pour plusieurs années. Chez ces derniers, l'action du propriétaire du sol peut lutter contre leur apathie ou leur ignorance. C'est ainsi qu'il a soin de choisir pour l'emplacement de leurs cases l'endroit le plus salubre, le mieux ventilé; qu'il veille à ce que ces cases elles-mêmes soient construites d'une manière convenable, en maçonnerie ou en planches.

La nourriture de l'engagé est fixée par un règlement administratif, à l'exécution duquel des agents spéciaux tiennent la main. Elle est conforme aux goûts et aux habitudes de ces travailleurs; il est d'ailleurs de l'intérêt du propriétaire de maintenir ses engagés en bon état de santé.

Les autres travailleurs, noirs ou métis, sont en général mal logés. Excepté sur les grandes habitations, où le propriétaire choisit l'emplacement des cases, partout ailleurs, si le noir est libre de s'en construire une, celle-ci sera établie le plus souvent dans un endroit écarté, près d'un cours d'eau, et entourée d'arbres et de bananiers, qui entretiennent sur le sol une humidité constante. Cette case, construite en planches mal jointes ou avec des gaulettes, n'a pas d'autre plancher que le sol nu; parfois un lit, mais le plus souvent des planches sur deux tréteaux ou une simple natte étendue sur la terre, voilà l'ameublement de la cabane : Le hamac, si commode et si hygiénique, est peu employé par le noir.

Les cases mesurent en moyenne 4 à 5 mètres de côté et sont divisées en deux pièces; celles-ci, séparées l'une de l'autre par un cadre garni d'étoffe, ne présentent, comme ouvertures, que la porte et une petite fenêtre que l'on ferme hermétiquement le soir. C'est là qu'habite pêle-mêle une famille, souvent nombreuse. L'atmosphère intérieure est viciée de plus par la fumée de la cuisine; l'air n'est renouvelé, pendant la nuit, qu'à travers les interstices des planches qui forment la muraille extérieure, ou les intervalles qui séparent celle-ci de la toiture. Le nègre a horreur de l'air pur et frais. Ce qu'il craint pardessus tout, c'est le refroidissement; et cependant il s'y trouve exposé sans cesse, autant par cette mauvaise disposition de son logis, que par la manière dont il s'habille.

Son vêtement, en effet, consiste en un pantalon et une chemise de

toile ou de coton ; la femme est vêtue d'une simple robe, souvent en mauvais état. Les plus soigneux ont une casaque de laine, qu'ils portent aussi bien pendant la chaleur du jour qu'au moment de la fraîcheur du soir. Le nègre va toujours pieds nus ; il est superflu d'ajouter qu'il ne songe nullement, par les jours de pluie, à se garantir de l'eau du ciel.

Le nègre de la campagne se nourrit mal ; souvent même sa nourriture est insuffisante et de médiocre qualité. Elle se compose de farine de manioc, de racines farineuses, très-abondantes dans le pays, de légumes et de morue. Dans la saison des fruits, il s'en nourrit presque exclusivement. Pour boisson, il n'a que l'eau et le tafia, dont il fait trop souvent abus. — Le nègre passe souvent une partie de la nuit en danses, en fêtes ou en excursions, pour visiter des amis éloignés. Le travail se reprend le lendemain, à l'heure habituelle, sans qu'un repos suffisant ait réparé les forces.

Malgré ce genre de vie, la santé du noir est généralement bonne, lorsqu'il habite une localité salubre ; mais on comprend que les maladies épidémiques aient grande prise sur cette race.

MÉTÉOROLOGIE.

La météorologie générale de la Guadeloupe peut se résumer comme il suit, d'après les recherches du Dr Ch. Walther :

1° *Pour la zone inférieure des terrains volcaniques :*

A. *Baromètre.* — La pression barométrique n'y subit aucune variation importante. Les hauteurs corrigées donnent pour moyenne :

	Millimètres.
De 1836 à 1845.	759,1.
De 1846 à 1855.	759,4.
De 1856 à 1865.	759,8.

La moyenne générale, déduite, non point des moyennes partielles, mais des observations quotidiennes elles-mêmes, donne comme résultat 759,6.

Les oscillations diurnes sont d'environ *trois* à *quatre* dixièmes et ne se font sentir d'une manière marquée que dans les ouragans ; alors la

colonne barométrique s'abaisse rapidement et par secousses brusques et remonte de la même manière.

B. Thermomètre. — La moyenne thermométrique, par période de dix années, s'établit ainsi :

De 1836 à 1845.	27°3	Moyenne générale : 27°1.
De 1846 à 1855.	27°3	
De 1856 à 1865.	26°7	

Les variations de température d'un trimestre au suivant ne dépassent jamais *un* degré ; les variations moyennes entre les mois qui se suivent dépassent rarement cette même quantité. La température générale est d'une grande régularité.

La moyenne la plus basse est en 1861, année pour laquelle on ne trouve que 26°1.

Les années les plus chaudes sont : 1845, moyenne 28°6, et 1837, 1848, 1849 et 1850, pour lesquelles les moyennes s'élèvent à 28°5.

Si l'on compare les moyennes par trimestre, on obtient les résultats suivants :

	De 1836 à 1845.	De 1846 à 1855.	De 1856 à 1865.	Moyenne par trimestre.
1er trimestre. . .	27°7	26°4	25°8	26°6
2e — . . .	27°4	27°7	26°7	27°2
3e — . . .	28°1	27°6	27°6	27°7
4e — . . .	27°0	27°3	27°0	27°1

On ne trouve ici qu'une seule différence de quelque importance, c'est celle des moyennes de température pour le premier trimestre : de 27°7, température moyenne de ce trimestre pendant la première période décennale, nous tombons à 25°8, température moyenne de la période 1856-1865 ; différence, près de *deux degrés* (1°9) dans la température moyenne du 1er trimestre de 1856-1865. Les autres variations sont insignifiantes.

Le plus grand écart de la température, du moment le plus chaud de la journée au moment le plus froid, n'est que de 5 à 7 degrés.

C. *Pluie tombée.* — Pour une période de 30 années (1836-1865), on trouve une somme de 58m,429 d'eau tombée, soit une moyenne de 1m,947 par année. En classant les années d'après la quantité d'eau

tombée, on trouve que, sur ces 30 années, 16 ont donné une valeur inférieure à la moyenne et 14 une valeur supérieure.

L'année la plus sèche (1864) n'a reçu que 0m,790 de pluie, tandis que l'année la plus humide (1865) en a reçu 3m,431.

En rapprochant les moyennes par trimestre des quantités d'eau tombées, on obtient le tableau suivant :

	De 1836 à 1845.	De 1846 à 1855.	De 1856 à 1865.	Moyennes trimestrielles.
1er trimestre	0m,305	0m,520	0m,346	0m,390
2e —	0 ,432	0 ,496	0 ,393	0 ,440
3e —	0 ,495	0 ,698	0 ,592	0 ,595
4e —	0 ,462	0 ,582	0 ,516	0 ,520
Total des pluies tombées pendant la période décadaire	16m,965	22m,982	18m,482	58m,429
Moyenne annelle	1m,696	2m,298	1m,848	1m,947

On voit que c'est dans la période 1846-1855 que les pluies ont été plus abondantes ; mais quelle que soit la période d'observation, c'est toujours le 3e trimestre qui reçoit la plus grande quantité de pluie ; entre ce trimestre et le trimestre le plus sec (1er trimestre), on note une différence de 0m,205 de pluie.

2° *Pour les terrains calcaires :*

A. *Baromètre.* — La moyenne barométrique est de 762,9 ; quant aux oscillations diurnes, aux variations mensuelles et trimestrielles, elles sont aussi peu marquées à la Pointe-à-Pître qu'à la Basse-Terre.

B. *Thermomètre.* — L'année la plus chaude, à la Pointe-à-Pître, pendant la période décennale 1856-1865, est l'année 1865, dont la moyenne thermométrique est de 27°2. L'année la moins chaude est 1859, pour laquelle la moyenne n'est que de 24°9. Quant à la moyenne générale de la période susindiquée, elle est de 26°2.

La moyenne générale de la température dans les terrains calcaires se trouve donc inférieure de près d'*un* degré (0°9) à la moyenne de la zone inférieure des terrains volcaniques. — Dans les premiers, les variations diurnes sont en général moins prononcées et ne dépassent uère 5 à 6 degrés.

C. *Pluie tombée.* — C'est encore l'année 1865 qui est ici la plus

humide; elle compte 2^{m},138 de pluie. La moyenne annuelle pendant la période décennale 1854-1865 est de 1^{m},531. C'est aussi l'année 1864 qui se trouve être la plus sèche; elle n'a reçu que 0^{m},520 de pluie, c'est-à-dire le tiers seulement de la moyenne de 10 années et moins du quart de la somme de pluie tombée pendant l'année qui vient ensuite.

En tout temps l'*humidité* est excessive à la Guadeloupe.

L'humidité annuelle moyenne est d'environ 73 centièmes dans la zone inférieure des terrains volcaniques. Elle est à l'humidité de la France à peu près :: 8 : 3.

Dans les terrains calcaires, l'humidité relative est, en général, moins forte d'*un* dixième que dans les terrains volcaniques. Mais dans les points marécageux, surtout dans les marais mixtes couverts de palétuviers, elle est extrême et l'hygromètre, à partir du coucher du soleil jusqu'à une heure ou deux heures après son lever, y indique la limite extrême de l'humidité. Il y a, au minimum, 30 grammes de vapeur aqueuse par mètre cube d'air. Cette vapeur condensée, la nuit, par le refroidissement de l'atmosphère, produit un brouillard infect, qui ne se dissipe qu'avec lenteur, sous l'influence des rayons solaires.

L'humidité varie un peu suivant les saisons : son minimum s'observe ordinairement pendant le 1er trimestre; son maximum correspond au 3e ou au 4e trimestre.

Direction des vents. — Les vents dominants, tant à la Guadeloupe qu'à la Grande-Terre, sont les vents d'E., variant très-fréquemment au N.-E., pendant les quatre ou cinq premiers mois de l'année. Pendant les mois suivants, de mai à la fin d'octobre, les vents règnent de la partie australe et varient de l'E. à l'O., en passant par le S.

Saisons. — A la Guadeloupe, l'année se divise en deux saisons bien tranchées : l'une, marquée par des pluies abondantes et des orages, constitue l'*hivernage* ; l'autre, pendant laquelle règne une sécheresse plus ou moins prononcée et une température relativement basse, représente la *saison fraîche.*

Pendant l'hivernage, c'est-à-dire de juillet à octobre inclusivement, toutes les parties marécageuses du littoral de la Guadeloupe et de la Grande-Terre sont transformées en marais, qui se dessèchent plus ou moins rapidement et répandent des torrents d'effluves fébrigènes. — Pendant la saison fraîche, le sol est moins humide, la température moins élevée, conditions sous l'influence desquelles les décompositions putrides présentent une moindre activité. — A l'hivernage appartiennent

surtout les fièvres intermittentes ; à l'autre saison, les maladies du ventre.

Deux époques de transition séparent ces deux saisons fondamentales. Dans les premiers temps qui suivent l'hivernage, la constitution chaude et humide existe encore ; des grains viennent de temps à autre jeter sur le sol une nouvelle couche d'eau ; les marais, à demi desséchés, sont en pleine activité. C'est la saison des manifestations morbides les plus graves, des fièvres rémittentes pernicieuses de toutes formes.

Dans la période suivante, de décembre à avril, la constitution fraîche et sèche domine. C'est le temps favorable pour l'Européen, celui pendant lequel il recouvre un peu ses forces ; alors les fièvres cessent, ou plutôt diminuent. Pour le créole, c'est l'époque des fièvres catarrhales, des affections de la poitrine ; pour les uns et pour les autres, c'est l'époque des maladies viscérales les plus graves.

Phénomènes particuliers. — A savoir : les *orages*. Pendant les mois les plus humides et les plus chauds (de fin juin jusqu'en novembre), ils se produisent, avec plus ou moins de violence et de fréquence, suivant les années.

Les *raz de marée* se remarquent en toute saison, mais principalement pendant l'hivernage.

Les *tremblements de terre* violents sont rares ; mais presque tous les ans, on en ressent quelques secousses, plus fréquentes à la Grande-Terre, ce qui peut s'expliquer par ce fait que la *Soufrière* émet constamment des vapeurs sulfureuses.

Les *coups de vent*, plus ou moins violents, sont assez fréquents et se déclarent surtout dans la saison d'hivernage. Quant aux *ouragans*, ils ne se produisent jamais que dans cette dernière saison et de juillet à novembre.

OURAGAN DU 6 SEPTEMBRE 1865.

Ouragan du 6 septembre 1865. (Tableau dressé par le Dr Ch. Walther.)

Heures des observations.	Hauteur barométrique			Direction des vents			Phénomènes particuliers. (État du ciel et de la mer, etc.)		
	Basse-Terre.	Saintes.	Marie-Galante.	Basse-Terre.	Saintes.	Marie-Galante.	Basse-Terre.	Saintes.	Marie-Galante.
midi	760	»	»	»	»	»	Temps douteux.	»	Matinée pluvieuse.
1 h. soir	757	»	760	»	»	»	»	»	»
4 h. »	755	760,2	»	N.-O. Tourbillon.	N.	S.-E.	Une trombe passe à un mille de terre.	Ciel nuageux ; nimbus.	Ciel gris.
6 h. »	»	757,9	753	N.	N.-E.	S.-E.	Pluie.	Éclairs dans le S.-E.	Pluie fine et serrée.
6 h. 20	»	755,7	741	»	N.-E.	S.-E.	»	»	»
6 h. 32	»	»	»	»	»	saute au N	»	»	»
7 h.	750	744,4	»	N. très-fort.	N.-E.	calme jusqu'à 7 h 10	»	Pendant l'ouragan, éclairs très-vifs dans le S.-E.	Secousse de tremblement de terre et une 2e secousse plus légère, 10 minutes après (?).
7 h. 30	»	730,8	710	»	»	»	L'ouragan se dessine de 7 h. 15 à 8 h. 15 ; le vent saute au N. et augmente graduellement ; à 8 h. 15, N.-E., puis E.	»	Raz de marée très-fort.
8 h.	745	717,3	»	»	N.-E.	S. très-fort.	»	»	Éclairs sans tonnerres, incessants pendant l'ouragan.
8 h. 10	»	717,3	»	»	Calme de 8 h. à 8 h. 20	E. très-fort.	»	»	»
8 h. 25	737	720	»	N.-E. plus fort, puis E.	»	»	L'ouragan est dans toute sa violence. Pendant toute sa durée, pluies torrentielles, éclairs sans tonnerres, très-vifs, incessants.	»	»
8 h. 35	730	724,1	»	»	E.-S.-E.	Calme.	»	»	A partir de 8 h. 35, ciel pur et serein.
8 h. 45	728	726,3	»	»	S.-E. fort.	»	Mer très-grosse, énorme, furieuse. Tremblements de terre : 1 ou 2 secousses (?).	Fort raz de marée croissant jusqu'à 9 h.	»
8 h. 55	731	»	»	»	»	»	»	»	»
9 h.	»	728,6	»	E.-S.-E.	S.-E. fort.	»	Le vent saute à l'E.S.-E.	»	»
9 h. 15	744	»	»	»	»	»	Le vent mollit sensiblement.	»	»
9 h. 30	»	746,6	»	»	S.-E. moins fort.	»	»	»	»
9 h. 40	749	»	»	»	»	»	»	»	»
10 h.	751	758	»	»	S.-E. faible.	»	»	»	»
10 h. 20	752	»	»	»	»	»	»	»	»
10 h. 35	754	»	»	»	»	»	»	»	»
11 h. 20	755	»	»	»	»	»	»	»	»

Observations générales.

Cet ouragan, commençant à 6 h. du soir à Marie-Galante, à 6 h. 30 aux Saintes, à 7 h. à la Basse-Terre, se termine à 8 h. 30 à Marie-Galante ; à 9 h. aux Saintes, à 9 h. 30 à la Basse-Terre, ayant ainsi partout la même durée.

La plus forte dépression barométrique a été :

A Marie-Galante, 7 h. 50, dépression de . . . . 0,050(?)
Aux Saintes, 8 h. 0,042
A la Basse-Terre, 8 h. 30. 0,032

L'ouragan a parcouru une zone de 10 à 12 lieues de largeur, en se mouvant en spirale dans la direction du S.-E. au N.-O.

Phase de la lune : P. L. le 5 septembre 1865, à 2 h. 1 min. du soir.

Température :

Basse-Terre : 30 8 à 1 h. soir. / 26°8 à 4 h. —
Saintes : 27°8 à 4 h. —
Marie-Galante : 28°0 à 4 h. —

A la Pointe-à-Pître, l'ouragan s'est fait peu sentir ; en voici les phases principales :

Le vent souffle du Nord avec force, vers 6 h. du soir, par hourrasques. A 7 h., pluie torrentielle ; à 8 h., secousse de tremblement de terre ; de 8 à 10 h., pluie diluvienne, par rafales. Bourrasques violentes du N.-E., puis de l'E. ; à 11 h., calme. La dépression barométrique totale n'y a été que de 0m,011. — Ainsi donc, partout cette dépression a été en raison directe de la force du vent, et, dans les points où elle a été la plus forte, elle s'est produite par saccades, et le mercure a remonté également par secousses brusques.

PATHOLOGIE.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, il existe à la Guadeloupe deux grandes endémies : les *fièvres paludéennes* (dans les îles calcaires et surtout le littoral de la zone inférieure des îles volcaniques) et les *affections abdominales*, particulièrement la *dysenterie*. Cette dernière maladie domine dans les terrains volcaniques, sur le littoral principalement, mais s'étend souvent aussi dans les hauteurs.

Si l'on cherche à établir par des évaluations rigoureuses l'intensité de ces deux modes endémiques dans les deux villes principales de la colonie, la Basse-Terre et la Pointe-à-Pître, on trouve les résultats suivants, par lesquels se résument les observations recueillies, pendant une période de 14 années (1851-1854), dans les hôpitaux militaires :

LOCALITÉS.	FIÈVRE.	DYSENTERIE.	MOYENNE ANNUELLE.		POUR 100 FIÈVRES combien de dysenteries.
			Fièvre.	Dysenterie.	
Basse-Terre . . .	7,472	2,421	533	173	32,4
Pointe-à-Pître. . .	13,642	947	974	67	6,9

La dysenterie est donc infiniment moins fréquente à la Pointe-à-Pître ; encore y offre-t-elle une moindre gravité. Bien qu'elle trouve son véritable domicile dans les terrains volcaniques, elle n'en exclut pas les fièvres. Celles-ci à la vérité n'y sont pas toujours d'origine paludéenne ; elles sont occasionnées parfois par les vicissitudes atmosphériques, surtout chez les créoles et chez les Européens acclimatés. La suppression de la transpiration en est alors la cause prochaine, et, comme cette même cause détermine aussi des affections abdominales, il en résulte souvent la concomitance des fièvres et des maladies du ventre. C'est ainsi que, sous certaines influences atmosphériques, il se manifeste des épidémies partielles, soit de dysenterie, soit de fièvres pernicieuses dysentériques, toujours fort graves. D'ailleurs ces dernières, comme toutes les autres formes de fièvre, reconnaissent aussi pour cause l'action des effluves palustres et se produisent de préférence dans la zone inférieure.

La fièvre paludéenne est de beaucoup plus fréquente à la Pointe-à-Pître qu'à la Basse-Terre. Bien que, dans la première de ces localités

la garnison soit habituellement *quatre* fois plus faible que dans la première, on y observe cependant un nombre de fièvres presque double de celui fourni par la Basse-Terre. C'est donc là la véritable endémie de la Pointe-à-Pître.

Comparons entre elles les fièvres de ces deux localités.

A la Pointe-à-Pître, les fièvres sont toujours le résultat de l'intoxication paludéenne et se présentent avec un caractère particulier de ténacité ; à la Basse-Terre, elles sont dues, il est vrai, le plus souvent à la même cause, mais parfois aussi aux insolations, aux changements brusques de température (plus fréquents à la Basse-Terre, en raison de circonstances locales) ; elles sont moins rebelles.

En effet, sur les 7,472 fièvres de la Basse-Terre observées pendant la période de 1851-1864, on trouve 226 fièvres pernicieuses (3 p. 100), et parmi celles-ci, 154 dont la forme est indiquée. A la Pointe-à-Pître, pendant la même période, 13,642 cas de fièvre paludéenne sont l'origine de 232 fièvres pernicieuses (1,7 p. 100), sur lesquelles la forme de 130 est connue. Les cas de fièvre pernicieuse sont ainsi répartis, au point de la vue de la forme qu'elle a revêtue, dans chacune des deux localités dont il s'agit:

TABLEAU A.

Tableau A.

LOCALITÉS.	FIÈVRE ALGIDE.		FIÈVRE CHOLÉRIQUE.		FIÈVRE ADYNAMIQUE.		FIÈVRE COMATEUSE.		FIÈVRE APOPLECTIQUE.		FIÈVRE DÉLIRANTE.		FIÈVRE CONVULSIVE.		FIÈVRE HÉMORRHAGIQUE.		FIÈVRE PERNICIEUSE NON DÉFINIE.		TOTAUX.	
	Malades.	Morts.	Malades.	Morts.	Malades.	Morts.	Malades.	Morts.	Malades.	Morts.	Malades.	Morts.	Malades.	Morts.	Malades.	Morts.	Malades	Morts.	Malades.	Morts.
Basse-Terre	93	27	12	1	16	10	10	9	4	4	8	6	3	3	8	5	72	13	226	78
Pointe-à-Pître. . .	50	22	2	1	26	12	11	5	13	9	8	6	3	2	17	14	102	26	232	97
Total des fièvres pernicieuses	143	»	14	»	42	»	21	»	17	»	16	»	6	»	25	»	174	»	458	»
Total des décès . .	»	49	»	2	»	22	»	14	»	13	»	12	»	5	»	19	»	39	»	175

Mortalité par fièvre pernicieuse . . . .
- A la Basse-Terre . . . . . . 34 p. 100
- A la Pointe-à-Pître . . . . . 41,8 p. 100
- Sans distinction de localité . 38 p. 100

Il résulte de ce qui précède : 1° que la forme la plus fréquente de beaucoup, dans ces deux localités, est la forme *algide*. Cette forme de fièvre pernicieuse occasionne à la Basse-Terre une mortalité de près du tiers des individus qui en sont atteints (29 p. 100), et à la Pointe-à-Pître de près de moitié (44 p. 100) ; — 2° que les formes les plus fréquentes, après la forme algide, sont : la forme *adynamique*, qui s'en rapproche beaucoup et se complique souvent d'algidité ; puis les formes *cérébrales* (comateuse, apoplectique, délirante, convulsive), dont la gravité est extrême.

Après la fièvre, c'est la *dysenterie* qui occasionne la mortalité la plus considérable.

Comme troisième manifestation endémique, qui doit être rattachée à la dysenterie, il faut compter l'*hépatite*. Elle est cependant assez peu fréquente : *une* hépatite pour 200 fièvres et pour 32 dysenteries. Sa gravité est égale dans les deux hôpitaux.

Il existe enfin une dernière maladie qu'on peut regarder comme endémique, puisqu'elle atteint généralement les hommes frappés de cachexie paludéenne, c'est la *colique sèche* ; elle est encore plus rare que la précédente et ne présente presque jamais un caractère de haute gravité[1].

L'endémie paludéenne revêt parfois le caractère épidémique, après des pluies exceptionnelles ou de grands troubles atmosphériques ou telluriques. C'est ainsi qu'en 1825, après un ouragan, on vit se joindre à la fièvre jaune, qui exerça des ravages doubles des années précédentes, une épidémie de fièvres graves, auxquelles succombaient en grand nombre les créoles de toute couleur et de tout âge. A Marie-Galante, on observa à cette époque une épidémie de fièvre typhoïde.

Nous ne devons pas omettre de rappeler les épidémies de *fièvre jaune* ; elles sont fréquentes à la Guadeloupe, soit que la maladie soit importée, soit qu'elle prenne naissance, sur place, sous l'influence de certaines conditions atmosphériques, au premier rang desquelles il convient de ranger l'influence prolongée des vents du S. et de l'O.

---

[1] Il est généralement admis aujourd'hui que la maladie désignée sous le nom de *colique sèche*, n'est autre chose qu'une manifestation de l'intoxication saturnine.

II. — Démographie.

La loi du 24 avril 1833, concernant le régime législatif des colonies, prescrit qu'il soit statué par Ordonnance royale sur le recensement de la population esclave dans les colonies françaises. Dès le 4 août de cette même année, l'Ordonnance demandée par la loi était promulguée. Elle disait à l'article 1er :

« A partir du 1er janvier 1834, les états de recensement, dans les colonies, indiqueront les noms, prénoms, âge, sexe et caste des individus. Ils feront mention individuelle et par date des circonstances qui, depuis le précédent recensement, auront produit des augmentations ou des diminutions dans le nombre des esclaves. »

Par cette même Ordonnance, les maîtres d'esclaves sont tenus de faire la déclaration des naissances, des mariages et des décès de leurs esclaves. Ainsi, de par la loi de 1833 et l'Ordonnance qui en est la conséquence, l'esclave commence à faire partie de la société humaine, il acquiert un état civil. C'est une première conquête ; l'année 1848 en marque une deuxième et non moins mémorable, celle de la liberté ; l'esclave devient citoyen français.

En 1839, un acte complémentaire de l'Ordonnance de 1838, prescrit, dans les colonies, un recensement général de la population libre et de la population esclave. « Considérés comme moyen de police générale et d'exacte appréciation des progrès moraux et matériels de la population noire, les recensements sont devenus l'un des points de la législation coloniale sur l'imperfection desquels l'attention du Gouvernement a dû se porter avec le plus de sollicitude. » (*Rapport au Roi*, du 11 juin 1839.)

En conséquence, l'Ordonnance de 1839 prescrit qu'à la suite du recensement général, des recensements annuels de la population esclave continueront d'être faits.

A vrai dire, le Ministère de la marine n'avait pas attendu, pour instituer un recensement régulier et périodique des populations coloniales, que la loi lui en fît une obligation étroite. Les *Tableaux de population, de culture, de commerce et de navigation dans les colonies françaises*, publiés par ce département, commencent à l'année 1831.

Il n'y a pas à douter cependant qu'à partir de 1834, les opérations

du recensement colonial n'aient été faites avec plus de régularité que par le passé. Les *Tableaux* dont il s'agit forment une collection précieuse et non interrompue, dont le dernier volume, publié en 1877, contient les documents relatifs à l'année 1875.

Pour ce qui regarde la colonie qui nous occupe, nous possédons sur la constitution de sa population des renseignements de beaucoup antérieurs à la loi de 1833, mais à la vérité singulièrement incomplets. Nous avons pu les recueillir, pour la période 1772-1788, en compulsant la série très-curieuse des *Almanachs de la Guadeloupe*, que possède la Bibliothèque du ministère de la marine. Les *Annuaires de la Guadeloupe* forment la suite de la précédente série.

Cette deuxième partie de notre étude comprendra trois époques:

1re *Époque*. — Elle embrasse les seize années de la dernière moitié du dix-huitième siècle, comprises de 1772 à 1788.

2e *Époque*. — Elle se compose des dix-sept années écoulées de 1831 à 1847.

3e *Époque*. — Elle commence, avec la suppression de l'esclavage, en 1848, et se termine à l'année 1876, embrassant ainsi une série de vingt-huit années.

« Toute collectivité humaine peut et doit être étudiée, dit le docteur Bertillon[1] :

« 1° *A l'état statique* présent et passé, étude qui comprend : le nombre absolu des vivants et les nombres absolus et relatifs des divers groupes, naturels ou sociaux, qui composent l'ensemble; tels sont les rapports des deux sexes, ceux des divers groupes d'âges, d'état civil (célibataires, mariés, divorcés et veufs), de professions, d'*habitat* (citadins, villageois, etc.); tels encore, la densité de la population, la force relative des divers sous-types, des divers idiomes parlés ; le degré d'instruction, de moralité, de bien-être, etc. ; les nombres absolus et relatifs des infirmes, etc. ; et enfin, la comparaison de l'état passé à l'état présent, pour apprécier la marche progressive ou régressive de la nation.

« 2° *A l'état dynamique*, ou étude de la population dans ses mouvements intestins, journaliers et annuels; chapitre qui comprend les nombres absolus et relatifs, pour l'année moyenne, des naissances, des

Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales, au mot AUTRICHE. Paris, Masson.

mariages, des divorces, des décès, des émigrants, immigrants, etc.; avec les rapports indiquant la part que les groupes divers signalés ci-dessus (selon le sexe, l'âge, la profession, l'état civil, etc.) prennent à chacun de ces mouvements. Il y a lieu, comme dans l'étude précédente, de comparer ces mouvements actuels de la population, aux mouvements passés, afin d'apprécier la direction où ces tourbillons intestins entraînent la nation et les effets que les influences extérieures, politiques, sociales ou physiques, ont pu produire sur eux. »

La pauvreté des documents dont nous disposons ne nous permettra de remplir qu'une très-minime partie de cet immense programme.

PREMIÈRE ÉPOQUE (1772-1788).

Le groupe d'îles qui se compose de la Guadeloupe, de Marie-Galante, de la Désirade et des Saintes fut découvert par Christophe Colomb, dans les premiers jours du mois de novembre 1493.

Pendant près d'un siècle et demi, l'histoire est muette au sujet de ces îles, habitées alors par des Caraïbes, population primitive des Antilles.

En 1635, L'Olive, lieutenant-général de d'Esnambuc, gouverneur français de Saint-Christophe, et un gentilhomme nommé Duplessis, envoyés par la Compagnie des Iles de l'Amérique, viennent prendre possession de la Guadeloupe. Il débarquent le 28 juin 1635, accompagnés de 550 personnes; dans ce nombre étaient 400 cultivateurs qui s'étaient engagés à travailler pendant trois années pour le compte de la Compagnie[1].

Les commencements de la colonie furent difficiles. Il fallut lutter contre les maladies, contre la famine. Moins de six mois après son arrivée dans l'île, Duplessis succombait. Les indigènes s'accommodaient fort mal de cette invasion d'hommes blancs; L'Olive leur déclare la guerre et, après quatre années d'hostilités, il force les Caraïbes à se retirer à la Dominique et dans la partie de la Guadeloupe nommée la Grande-Terre. En 1655, en 1658, la guerre se rallume. Enfin, un traité, conclu le 31 mars 1660, met fin à la lutte; les débris de la race aborigène, dont le nombre n'excédait pas alors 6,000 individus, furent

[1] Voy. *Notices statistiques sur les colonies françaises*, 1[re] partie, p. 136 et suiv. Paris, imprimerie royale, 1837.

confinés à la Dominique et à Saint-Vincent. Depuis lors, toute guerre avec les Caraïbes cessa dans les Antilles.

Les premiers colons, ou du moins ceux d'entre eux qui avaient survécu aux misères des premiers temps d'occupation, virent venir à eux quelques colons de Saint-Christophe, des matelots déserteurs de la marine marchande, des coureurs d'aventures. La colonie commença ainsi à prendre quelque accroissement. Néanmoins, trois Compagnies, qui, de 1626 à 1642, eurent la propriété de la Guadeloupe et des autres îles de l'Amérique, ne firent que de tristes affaires. La dernière de ces Compagnies se vit réduite à vendre à un de ses agents, le marquis de Boisseret, la Guadeloupe, Marie-Galante, la Désirade et les Saintes (4 septembre 1649). Boisseret céda la moitié de son marché à un sieur Houel, son beau-frère.

La domination des seigneurs propriétaires de la Gualoupe dura quinze années. Pendant cette période, la population de la colonie s'augmenta, au commencement de l'année 1653, d'une cinquantaine de Hollandais, qui, expulsés du Brésil, vinrent se réfugier à la Guadeloupe avec mille à douze cents métis et esclaves noirs. Cependant la colonie était loin d'être prospère ; les choses en vinrent même au point qu'elle se vit menacée d'une ruine complète. C'est dans cette situation que Colbert détermina Louis XIV à acheter la Guadeloupe et ses dépendances. L'acquisition eut lieu en 1664. Colbert institua alors une Compagnie des Indes occidentales, à laquelle la Guadeloupe fut remise. Cette Compagnie eut le sort de ses aînées; en 1674, le roi paya ses dettes et en prononça la dissolution. A dater de ce moment l'île de la Guadeloupe, avec ses dépendances, fut réunie au domaine de l'État.

Quoique délivrée de la plus grande partie des empêchements qui jusqu'alors avaient ralenti ses progrès, la colonie rencontre encore des obstacles au développement de sa prospérité : elle ne reçoit de la métropole que des encouragements hors de proportion avec les besoins ; les bras manquent pour la culture ; enfin les maux de la guerre viennent l'assaillir (1674-1713).

Après la paix d'Utrecht, les progrès de la colonie furent sensibles ; cet état florissant dura 46 ans environ (1713-1759). A la fin de cette période, dit la *Notice* à laquelle nous empruntons ces éléments de l'histoire de la Guadeloupe, la population de la colonie était d'environ 50 à 60 mille personnes, au nombre desquelles on comptait 41,000 esclaves.

En 1759, la Guadeloupe tomba avec ses dépendances au pouvoir des Anglais et resta pendant quatre ans en leur possession (1759-1763). L'Angleterre, considérant sa conquête comme définitive, fit de grands efforts pour en augmenter la valeur. Elle multiplia ses expéditions pour la Guadeloupe et y introduisit près de 19,000 esclaves.

En 1775, la Guadeloupe, qui jusqu'alors était subordonnée à la Martinique, fut définitivement constituée colonie indépendante. Dès lors, ses progrès devinrent de plus en plus sensibles, et malgré un terrible ouragan qui ravagea le pays le 6 septembre 1776, malgré la guerre de l'indépendance des États-Unis d'Amérique, la Guadeloupe était parvenue à un très-haut degré de prospérité au moment où éclata la Révolution de 1789.

Cette période de prospérité est comprise dans les seize années que nous allons étudier sous le titre de 1re *Époque*.

L'indication des éléments dont se composait alors la population de la Guadeloupe est établie dans le tableau I[1].

Pendant les années comprises de 1772 à 1781, la population totale est d'environ 100,000 habitants, sur lesquels on compte au plus 14,000 personnes de *race blanche*. Les *esclaves* des deux sexes sont au nombre de près de 84,000. Si l'on ajoute à ces deux catégories les *affranchis*, formant un total d'environ 1,400 à 1,500 personnes, on aura la valeur approximative des éléments de cette population pour la période dont il s'agit.

Pendant les sept années qui suivent, un accroissement de 8,000 de population s'est produit. La *race blanche* ne contribue en rien à cet accroissement ; au contraire, elle est en déficit de plus de 200 personnes sur les années qui précèdent. L'augmentation porte principalement sur la population *esclave* ; cette catégorie s'est accrue de près de 8,000 personnes. — Les *affranchissements* tendent à devenir un peu plus fréquents. Il s'en produisait, en moyenne, 17 par année, sur 1,000 de population esclave (période 1772-1781); et voici que nous en comptons jusqu'à 24 pendant la période suivante.

Le peu que nous savons sur les conditions de la population de la Guadeloupe pendant cette Époque se trouve résumé dans le tableau II[2].

La *densité* de la population est en moyenne de 57 habitants par

---

[1] Voy. ce tableau, p. 46.
[2] Voy. ce tableau, p. 47.

kilomètre carré (en France, elle est actuellement d'environ 70 habitants).

Les gens de couleur comptent pour un chiffre énorme dans le total de la population. Sur 1,000 habitants, 129 seulement sont de race blanche ; les autres sont des mulâtres ou des noirs. Les *affranchissements* sont rares ; sur 100 personnes de couleur il ne se trouve en moyenne que 2 affranchis pendant les 16 années sur lesquelles nous sommes renseignés. — Le rapport de l'élément *blanc* à la population *esclave* est de 10 à 66, ou, en d'autres termes, *un* blanc possède en moyenne *six* ou *sept* esclaves.

La répartition par *sexes* diffère sensiblement, suivant le groupe que l'on considère. Dans la population *blanche*, l'élément masculin et l'élément féminin sont à peu près équivalents (104 hommes pour 100 femmes). Il n'en est plus de même parmi les *affranchis* ; ici l'élément féminin est prédominant et de beaucoup : 100 femmes pour 64 hommes ! Si nous avions à faire la statistique de la moralité, il ne serait pas hors de propos de savoir pourquoi (*cur, quarè, quomodo, quibus auxiliis*) la femme profite à un si haut degré, par rapport à l'homme, des avantages de l'affranchissement. Chez les *esclaves*, la population mâle est plus nombreuse que celle de l'autre sexe ; il n'y a là rien qui surprenne ; l'excédant n'est pas cependant bien considérable, puisque nous ne trouvons pas plus de 115 hommes pour 100 femmes de cette catégorie.

Les conditions relatives à l'âge (toute notion relativement à la *natalité* faisant défaut) sont importantes à considérer dans chaque groupe. Dans la classe privilégée, où l'on vit bien, où l'on est à l'aise, les enfants ne manquent point ; sur 1,000 personnes de ce groupe, 330 ont moins de 12 ans. Parmi les affranchis, la population juvénile est de beaucoup inférieure à ce nombre ; elle n'est que de 117 p. 1,000 de population affranchie. Les enfants esclaves sont relativement plus nombreux que les enfants affranchis et moins que les enfants blancs ; nous en trouvons 318 pour 1,000 de population esclave.

Nous pouvons arriver à apprécier, dans une certaine mesure, la valeur de la *natalité* dans chacun des trois groupes, en recherchant le rapport qui existe dans chaque groupe entre le nombre des enfants et celui des femmes adultes. Cette recherche nous conduit aux résultats suivants :

Pour 100 femmes	*blanches*,	il existe	109,6 enfants	blancs.
—	*affranchies*,	—	46,3 —	affranchis.
—	*noires*,	—	108,9 —	noirs.

En regard de ceci, il convient de noter cette circonstance : chez les blancs et chez les esclaves, la population adulte du sexe féminin est légèrement plus élevée que celle de l'autre sexe ; au contraire, parmi les adultes affranchis, le nombre des femmes est, à peu de chose près, deux fois le nombre des hommes (comme 100 : 54). Soit que la femme adulte affranchie manque d'épouseur, soit qu'elle recherche peu, ayant un mari, les joies de la maternité, il n'en est pas moins vrai que les enfants affranchis, qui devraient être deux fois plus nombreux que les enfants blancs et que les enfants noirs, ne sont guère plus que la moitié de chacun de ces groupes infantiles.

Le rapport des sexes chez les enfants est loin d'être le même dans les trois groupes :

Sur 100 enfants	*blancs*,	nous trouvons,	54 garçons,	46 filles.
—	*affranchis*,	—	47 —	53 —
—	*esclaves*,	—	59 —	41 —

La prédominance de l'élément féminin est déjà sensiblement marquée dans le deuxième groupe, contrairement à ce qui a lieu dans les autres. Elle sera bien plus élevée chez les adultes de ce même groupe :

Sur 100 adultes	*blancs*,	nous trouvons,	51 hommes,	49 femmes.
—	*affranchis*,	—	35 —	65 —
—	*esclaves*,	—	53 —	47 —

Les *infirmes et les vieillards* sont plus nombreux parmi les esclaves (67 p. 1,000 de population esclave) que chez les blancs (56 p. 1,000 de population blanche). Sous ce rapport les affranchis tiennent exactement la moyenne entre les deux autres groupes.

En résumé, les faits les plus saillants qui ressortent de l'étude de la 1[re] Époque (1772-1788) sont les suivants :

1° Densité de la population = 57 habitants par kilomètre carré ;

2° État stationnaire de la population blanche et accroissement de la population esclave (10 blancs possèdent 66 esclaves, en moyenne) ;

3° Rareté des affranchissements ; ils portent surtout sur la population féminine ;

4° Natalité (?) à peu près équivalente chez les blancs et chez les esclaves ; très-inférieure dans la population affranchie.

DEUXIÈME ÉPOQUE (1831-1847).

Événements survenus de 1790 *à* 1816. — « Ainsi que les autres îles françaises de l'archipel américain, la Guadeloupe ressentit le contre-coup des troubles révolutionnaires qui bouleversaient alors la France. Là, comme à la Martinique, les décrets rendus par la Convention nationale à l'égard des hommes de couleur et des esclaves, furent suivis de grands désordres. La guerre civile, les révoltes des noirs, le massacre des blancs, l'incendie des habitations, les exécutions sanglantes, la spoliation des propriétés, les proscriptions et les émigrations d'un grand nombre de colons, tels furent les maux qui accablèrent la colonie. La guerre étrangère vint compléter la série de ses malheurs. Le 21 avril 1794, les Anglais se rendirent de nouveau maîtres de la Guadeloupe et de ses dépendances, mais ils ne gardèrent pas longtemps leur conquête. Une expédition française, composée de deux frégates et de 1,150 hommes et commandée par les deux commissaires de la Convention, Chrétien et Victor Hugues, aborda à la Guadeloupe au commencement du mois de juin suivant; après sept mois d'une lutte acharnée, à laquelle les habitants de la Guadeloupe prirent une glorieuse part, les Anglais, au nombre de 8,000, quoique bien approvisionnés, maîtres de la mer et soutenus par de formidables escadres, se virent contraints de remettre la Guadeloupe, Marie-Galante et la Désirade au petit nombre de soldats français qu'avaient épargnés les combats et la fièvre jaune.

« Lorsque la paix d'Amiens laissa un moment luire aux yeux des colons de la Guadeloupe l'espoir de meilleurs jours, le feu mal éteint de la guerre civile s'y ralluma, et peu s'en fallut cette fois que, comme Saint-Domingue, la Guadeloupe ne fût à jamais perdue. Elle échappa pourtant à ce désastre, mais ce ne fut pas sans des pertes considérables. Toutefois, la guerre contre l'Angleterre, qui semblait devoir consommer la ruine de la colonie, lui procura au contraire des ressources inattendues : les corsaires de la Pointe-à-Pître firent des courses heureuses et multipliées qui fournirent à l'île des approvisionnements et augmentèrent ses *ateliers* (on désignait collectivement sous le nom d'*atelier* les noirs de travail de chaque habitation) de noirs par la prise

de plusieurs bâtiments chargés d'esclaves. Le 6 février 1810, la Guadeloupe retomba encore une fois sous la domination des Anglais, qui s'étaient auparavant emparés de ses dépendances. Le traité de Paris, du 30 mai 1814, restitua de nouveau la colonie à la France. Cette rétrocession fut consentie par la Suède, à qui les Anglais avaient cédé la Guadeloupe par le traité de Stockholm du 3 mars 1813, mais qui n'avait pas eu le temps d'en prendre possession. La colonie rentra sous la domination de la France le 14 décembre 1814. La nouvelle des événements des Cent-jours amena dans cette île une commotion politique dont les Anglais s'étayèrent pour l'envahir de nouveau le 10 août 1815; mais, le 25 juillet 1816, la France rentra définitivement en possession de la colonie[1] ».

Quinze années ont passé sur toutes ces épreuves; dans quelles conditions allons-nous retrouver cette vaillante population coloniale? La première ligne de notre tableau III[2] nous permet de répondre à cette question. Nous l'avions laissée, en 1788, au chiffre de 107,000 habitants; elle est à présent de plus de 122,000 (augmentation = 15,441 habitants). Dans cet accroissement, la population libre compte pour une part notablement plus élevée que la population esclave (8,447 de population libre + 6,994 de population esclave = 15,441). A la vérité, cette population libre comprend non-seulement les blancs, mais encore les affranchis; elle n'en dépasse pas moins de 2 p. 100, dans son accroissement, celui de l'élément esclave. — Notons ceci : à la fin de notre première Époque, des deux sexes c'est le sexe masculin qui prédomine chez les blancs et, à un plus haut degré encore, chez le noir esclave. Seule, la petite tribu des affranchis compte dans son sein plus de femmes que d'hommes. Mais dans la population générale le sexe masculin est représenté par un chiffre plus élevé que l'autre sexe.

Vingt-cinq années marquées par l'insurrection, la guerre, la domination étrangère, c'est-à-dire un quart de siècle de vie troublée, d'agitation, d'insécurité, ont amené ce résultat que, dans cette population, l'élément masculin est tombé à un chiffre inférieur à celui de l'autre sexe, et cela aussi bien dans la classe libre que dans celle qui ne l'est pas. Vers la fin du XVIII[e] siècle, il y avait à la Guadeloupe 103 hommes pour 100 femmes; en 1831, pour ce même nombre de femmes, il n'y a plus que 92 hommes.

---

[1] *Notices statistiques sur les colonies françaises*, p. 141.
[2] Voy. ce tableau p. 48.

Nous divisons cette deuxième Époque en trois périodes :

1° La première comprend trois années, de 1831 à 1833 inclusivement. — 2° La seconde embrasse les six années suivantes, de 1834 à 1839 inclusivement. — Un acte important, l'ordonnance du 4 août 1833, dont les effets n'ont pu avoir lieu qu'à partir de 1834, nous permet d'espérer, à compter de cette dernière année, une connaissance exacte du nombre de la population esclave et des mouvements survenus dans cet élément. Aux termes de cette ordonnance, « les états de recensement des colonies devront indiquer, à partir du 1er janvier 1834, les noms, prénoms, âge, sexe et caste des individus. Ils feront mention individuelle et par date des circonstances qui, depuis le précédent recensement, auront produit des augmentations ou des diminutions dans le nombre des esclaves » (art. 1er).

Une obligation nouvelle est créée aux possesseurs d'esclaves, celle de faire la déclaration des naissances, des mariages et des décès de leurs esclaves. L'article 2 dispose en outre : « La déclaration de naissance ou de mariage sera faite dans le délai de cinq jours, à peine de 20 fr. à 200 fr. d'amende. La déclaration de décès sera faite dans les 24 heures. L'inhumation ne pourra avoir lieu qu'après l'expiration du même délai et après autorisation du fonctionnaire qui aura reçu la déclaration. » L'ordonnance de 1833 donne à l'esclave, comme nous disions plus haut, un état civil; elle le constitue à l'état de *personne.*

3° Troisième période; elle est de sept années : 1840-1847. — Une ordonnance du 11 juin 1839, complémentaire de celle de 1833, et dont il a été fait mention déjà, établit le trait d'union entre cette dernière période et celle qui la précède.

Dès le début de cette deuxième Époque nous voyons la Guadeloupe habitée par une population de 122,443 personnes, sur laquelle l'élément libre (blancs et gens de couleur affranchis) compte à peine pour deux dixièmes.

A partir de l'année 1834, nous avons à inscrire un accroissement de la population générale de plus de 5,000 individus; il est manifeste que cette augmentation doit être attribuée bien moins à l'accroissement normal de la population de la colonie, qu'aux inscriptions provoquées par la très-sage ordonnance de 1833. — La proportion de l'élément libre, par rapport à l'élément esclave, s'est élevée sensiblement; elle atteint au chiffre de 25 personnes libres pour 100 esclaves. On en compte près de 30, pendant la troisième période, pour ce même nombre

de non libres. Quant à la population générale, elle s'est augmentée encore de 3,000 personnes et arrive, de 1840 à 1847, au nombre moyen de 130,000 habitants. — En résumé, accroissement, pendant la deuxième Époque, de près de 8,000 de population générale; ce qui ne donne pas plus de 400 à 500 d'accroissement moyen annuel (3,6 pour 1,000 de population générale)!

Nous avons déjà appelé l'attention sur la décroissance de la population mâle survenue pendant les années qui séparent la première Époque de la deuxième. Cette chute se continue pendant cette dernière. Dans la population libre elle se fait dans les proportions suivantes :

	1re période.	2e période.	3e période.
	Hommes.	Hommes.	Hommes.
Pour 1,000 femmes libres	906	896	859

Le mouvement décroissant ne diffère guère dans la population esclave :

	Hommes.	Hommes.	Hommes.
Pour 1,000 femmes esclaves	933	925	912

Quelles peuvent être les causes de cette déchéance de la population mâle, aussi bien dans l'un que dans l'autre groupe? — Nous n'avons pas une expérience assez grande des choses de la vie coloniale pour les apprécier. Il nous suffira d'avoir signalé le fait, en laissant à d'autres le soin d'en rechercher les origines. Un point intéressant sera de savoir si ce mouvement de décroissance de l'élément mâle se continue ultérieurement, ou si, à un moment donné, il subit un arrêt, les deux sexes se trouvant alors numériquement constitués dans une proportion stable.

Sous le rapport *des âges*, la population libre compte, sur 100 personnes, environ 30 enfants des deux sexes, âgés de moins de 14 ans. Nous pouvons constater que, pendant la période 1840 à 1847, le nombre des jeunes garçons est égal à celui des jeunes filles. — L'âge adulte est représenté par 60 individus (p. 100 de population libre) parmi lesquels l'homme est à la femme comme 28 : 33. Mais c'est surtout dans la catégorie des âgés de plus de 60 ans, forte au plus de 6 p. 100 de population libre, que le sexe féminin domine; sur ces 6 individus il y a 4 femmes.

A ce même point de vue, la population esclave se présente avec des conditions fort peu différentes de celles qui viennent d'être indiquées chez la caste privilégiée. Sur 100 esclaves, ici encore nous voyons figurer 30 enfants, répartis, sous le rapport des sexes, en deux groupes à très-peu près équivalents. Les adultes sont également au nombre de 60 environ p. 100 de population esclave, parmi lesquels hommes et femmes sont en proportion à peu près égale; la légère différence qui existe de l'un à l'autre sexe est en faveur du sexe féminin (105 femmes adultes pour 100 hommes). Même proportion de vieillards que chez les gens libres et, comme chez ceux-ci, sur 6 individus d'âge avancé, nous trouvons 4 femmes et 2 hommes.

En résumé, sous le rapport de la répartition de la population par âges, l'élément libre et l'élément esclave ne diffèrent pas d'une manière sensible pendant l'Époque que nous étudions.

Comparaison de la population urbaine à la population rurale. — Les huit dixièmes environ des habitants de la Guadeloupe vivent alors dans les habitations rurales. Or, dans cette population rurale il faut compter environ 60 esclaves pour 40 personnes libres. Dans les villes, au contraire, l'élément esclave ne représente que les deux dixièmes de la population générale. Il est à remarquer que sur les habitations, la proportion des personnes libres varie peu du commencement à la fin de cette deuxième Époque, tandis que le nombre des esclaves tend à s'élever. Dans les villes, même état stationnaire de la population libre, tandis que la population esclave y devient de jour en jour moins nombreuse.

Mouvements de la population pendant la deuxième Époque. — Les rares données que nous possédons sur les mouvements de la population de la Guadeloupe pendant la deuxième Époque sont réunies dans les tableaux IV (*natalité et matrimonialité*) et V (*mortalité*)[1].

La *natalité* chez les personnes libres se présente tout d'abord sous des proportions favorables : plus de 36 naissances pour 1,000 personnes de cette catégorie ; mais elle décline pendant la deuxième période, et finit par descendre à 30 de 1840 à 1847. — Chez les esclaves, les naissances sont plus rares; au début de cette Époque, nous en trouvons 25 pour 1,000 de population esclave; cette proportion, déjà assez faible, s'abaisse jusqu'à 21 pendant la deuxième période. Enfin, de 1840 à 1847,

---

[1] Voy. ces tableaux p. 50 et 51.

années sur lesquelles, par suite des recensements faits avec plus de précision, nous pouvons nous considérer comme exactement renseigné, la natalité esclave se mesure par 28 naissances pour 1,000 personnes esclaves. — La moyenne pour toute la deuxième période, et sans distinction de classes sociales, est de 29 naissances pour 1,000 de population générale. Nous ignorons absolument si, dans le nombre de ces naissances, les mort-nés sont comptés ou non. — Une notion d'un très-grand intérêt est celle du rapport des naissances à la population féminine apte à la reproduction, c'est-à-dire âgée de 14 à 60 ans. Il se trouve que, sur 1,000 femmes de cette catégorie et de condition libre, 98 deviennent mères chaque année de 1834 à 1839, et seulement 91 pendant la période qui suit. Les femmes esclaves, comprises dans les mêmes limites d'âge et habiles à la maternité, sont encore moins nombreuses; mais il y a ceci d'heureux, c'est que leur nombre loin de diminuer, comme il arrive dans la classe libre, s'accroît et d'une manière très-sensible pendant la période 1840-1847. — Abstraction faite de la condition des personnes, 100 femmes aptes à la maternité donnent le jour, année moyenne, à 8 ou 9 enfants pendant la deuxième Époque.

Le *mariage* n'est pas en très-grand honneur pendant cette Époque de l'histoire démographique de la Guadeloupe. Sur 1,000 femmes *mariables*, je veux dire en âge d'être mariées, de condition libre, il n'en est que 17 (2e période) et ensuite près de 20 (3e période) qui contractent mariage. Les choses sont autrement déplorables, à ce point de vue, parmi la population esclave. Ici, sur 1,000 femmes aptes au mariage, il ne s'en trouve pas même *une* chaque année qui s'unisse en mariage régulier, de 1834 à 1839 ! Voilà la moralité de l'esclavage! De 1840 à 1847, les mariages d'esclaves deviennent un peu moins rares, on en compte environ 2 par an pour 1,000 femmes mariables. — Il convient de faire remarquer que chez la population libre, tandis que la proportion des mariages s'élève, le chiffre des naissances diminue. Nous avons signalé plus haut la décroissance progressive de l'élément masculin, parmi les gens de condition libre. Malgré ce déchet masculin, les mariages deviennent plus nombreux dans cette partie de la population coloniale; mais, par contre, la natalité y diminue. C'est là, si je ne me trompe, un indice fâcheux et qui semble dénoter un amoindrissement de l'activité organique et même un défaut sérieux de résistance (voy. ci-après *Mortalité*) de la part de la population créole. Ceci dit, seulement en regard de l'Époque dont il s'agit et sans vouloir

présumer en aucune façon les résultats auxquels pourra nous amener l'étude des mouvements de la population de la Guadeloupe pendant la suite ultérieure des années.

Mortalité. — Pendant la première moitié de notre deuxième Époque, la mortalité se maintient à un chiffre constant; ainsi, de 1831 à 1839, nous voyons dans la population libre se produire 30 décès annuels pour 1,000 habitants et 20 pour le même nombre dans la population esclave. On meurt donc sensiblement plus parmi les gens libres que chez les esclaves. A la vérité et, comme compensation, on naît aussi davantage dans la population libre. De 1831 à 1839, la natalité, dans l'un et l'autre groupe, dépasse la mortalité; mais on remarquera que l'excédant des naissances sur les décès s'en va décroissant. Pendant la dernière moitié de l'Époque dont nous nous occupons, ce sont les décès qui l'emportent sur les naissances; le déficit est à peu près le même pour chaque catégorie d'habitants; cependant la population libre est plus diminuée que la population esclave. Nous constatons en effet, pendant cette période, près de 33 décès pour 1,000 de population libre et 30 seulement pour 1,000 de population esclave. Ce dernier rapport est de beaucoup plus élevé que ceux qui lui correspondent pendant les années précédentes. Somme toute, l'esclave, pendant toute la durée de la deuxième Époque, est moins éprouvé par la mort que l'homme libre ; mais cet heureux privilége tend à s'effacer avec les années, et bientôt arrive le moment où, libres et non-libres ont à payer, à peu de chose près, le même tribut à la faucheuse.

Malgré le faible excédant des naissances sur les décès des premières années (1831-1839); malgré le déficit des années qui suivent (1840-1847), la population générale de la Guadeloupe ne cesse pas de s'accroître (évidemment par l'immigration), mais avec une extrême lenteur : 1,000 habitants de 1788 sont devenus 1,190 en 1831-1833. Prenez 1,000 individus de cette période; trois ans après, en 1834-1839, ceux-ci se sont accrus seulement de 44 personnes. Enfin, si l'on cherche, par le même procédé, combien la période 1840-1847 gagne annuellement sur la précédente, on ne trouve plus qu'un accroissement de 20 individus pour 1,000.

Le chiffre de la population libre s'augmente d'une manière notable de 1834 à 1839; cet accroissement se continue, mais avec une marche moins rapide pendant la troisième période (1840-1847). — L'élément esclave suit une marche décroissante non interrompue.

C'est toujours la femme qui bénéficie de l'affranchissement à un degré plus élevé que l'homme. Cet état de choses est présenté sous une forme particulièrement manifeste dans le tableau VI[1]. Il résulte de la lecture de ce tableau que chaque année il a été affranchi, en moyenne, 55 esclaves sur 1,000. Quant à la répartition des affranchissements, nous avons trouvé que sur 1,000 actes de manumission, 400 environ (nombres ronds) sont au bénéfice de la femme, 370 portent sur des têtes d'enfants, et 230 seulement atteignent des hommes.

Somme toute, et malgré ces affranchissements nombreux, il existait encore à la Guadeloupe, à la veille de 1848, une population esclave de 87,719 individus, en face d'une population libre qui s'élevait au chiffre de 41,331 personnes (rapport : 10 personnes libres possèdent 22 esclaves). Dans la première on comptait environ 92 hommes pour 100 femmes, tandis que chez les gens libres la proportion était de 85 hommes pour 100 femmes.

Résumons en quelques lignes les faits les plus saillants relatifs à cette deuxième Époque de l'histoire démographique de la Guadeloupe :

1° Augmentation de la population par rapport à l'Époque précédente, et accroissement progressif pendant l'Époque actuelle. (Population spécifique = 70 par kilomètre carré.)

2° Prépondérance de l'élément féminin sur l'élément masculin dans la proportion d'environ 100 femmes pour 90 hommes.

3° Sous le rapport des âges, on trouve, pour 100 individus, 30 de population infantile âgée de moins de 14 ans ; 60 adultes de 14 à 60 ans, et 10 vieillards ; et cela, aussi bien dans la classe libre que dans la classe des non-libres.

4° La population rurale représente les huit dixièmes environ de la population totale.

5° L'étude de la natalité donne, pour la deuxième Époque, les résultats suivants : 33 naissances pour 1,000 de population libre, et à peine 25 naissances pour 1,000 de population esclave[2].

6° La proportion des mariages est de 6 mariages pour 1,000 de population dans la classe libre. Si l'on cherche à établir, hypothétiquement, le nombre moyen des enfants par mariage, en divisant le nombre

---

[1] Voy. ce tableau, p. 52.

[2] En France, la natalité, au milieu de notre siècle (1841-1860), était de 26 naissances pour 1,000 vivants ; et de 31 en Belgique à la même époque. (Voyez Bertillon. BELGIQUE. *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales.*)

moyen annuel des naissances (= 33) par le nombre moyen annuel des mariages, on trouve que chaque mariage donne plus de 5 enfants. — Quant aux mariages d'esclaves, ils sont tellement rares pendant la deuxième Époque, que, sur les 25 naissances annuelles (moyennes) esclaves, il en est tout au plus deux qui soient légitimes.

7° La mortalité est de 31 décès sur 1,000 habitants libres, et seulement de 23 décès sur 1,000 population esclave. Il est difficile d'expliquer cette différence très-marquée dans la mortalité des deux groupes; il est à croire que, de 1830 à 1840, beaucoup de décès d'esclaves sont restés inconnus, ou du moins n'ont pas été enregistrés[1].

8° Les affranchissements contribuent d'une manière notable à accroître, pendant la deuxième Époque, le chiffre de la population libre. On compte, année moyenne, 55 affranchissements pour 1,000 de population esclave. Cependant, au moment de l'abolition de l'esclavage, la population esclave représentait encore les huit douzièmes de la population totale de la Guadeloupe.

TROISIÈME ÉPOQUE (1848-1875).

Vingt-huit années, comptées de 1848 à 1875 inclusivement, représentent la 3e Époque de l'histoire démographique de la Guadeloupe. Nous divisons cette époque en cinq périodes quinquennales, plus une période triennale formée des années 1873-1875.

Il n'est plus question à présent d'hommes libres et d'esclaves, de blancs et de gens de couleur: tout homme est citoyen français; toute personne, qu'elle soit blanche ou noire, a les mêmes droits et les mêmes devoirs; il n'y a plus que des habitants d'une colonie française, tous égaux devant la liberté. — La démographie gagne à ce nouvel ordre de choses, en ce sens que les mouvements de cette population (naissances, mariages, décès), ne pouvant plus échapper au contrôle de la loi, seront exactement inscrits par les soins de l'officier de l'état civil. Elle y perd, d'autre part, attendu que toute distinction est désormais effacée entre les trois éléments dont se compose cette population, à savoir, les blancs, les noirs et les métis. Dès lors, impossibilité d'apprécier la

[1] Mortalité en France, vers le milieu de notre siècle, = 23 à 24 décès pour 1,000 habitants.

part qui revient à chacun de ces groupes parmi les fortunes diverses auxquelles pourra être soumise cette population coloniale.

Nous venons de laisser la population générale de la Guadeloupe au chiffre d'environ 130,000 habitants sédentaires. Pendant vingt-cinq années (1848-1872), ce nombre reste à peu près stationnaire; la moyenne de ces vingt-cinq années donne en effet 132,000 habitants à la colonie. Ce n'est que vers la fin de la 3e Époque et pendant la période triennale 1873-1875, qu'une ascension notable se produit : la moyenne de ces trois années fournit le nombre de 141,000 habitants[1].

Pendant la 1re Époque, nous avons noté une densité égale à 57 personnes par kilomètre carré; la 2e en possédait 70. Aujourd'hui c'est 74 que nous avons à inscrire.

L'élément masculin tend à s'accroître de jour en jour (très-probablement par le fait de l'immigration). La moyenne générale de la 3e Époque est de près de 92 hommes pour 100 femmes; elle était de 90 (sans distinction de couleurs) pendant l'Époque précédente.

Sous le rapport de l'état civil, la population de la Guadeloupe diffère sensiblement d'avec celle de la mère patrie. En France, 1,000 individus de chaque sexe sont ainsi répartis :

	ENFANTS et célibataires.		MARIÉS		VEUFS.		TOTAL.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
En France	547	507	403	398	50	95	2,000
A la Guadeloupe chacune de ces catégories est constituée comme suit.	789	777	184,5	174	26,5	49	2,000

Proportion très-élevée des célibataires et à peu près égale pour chaque sexe; nombre très-restreint des gens mariés (ils n'arrivent pas à former 20 p. 100 de la population générale); tels sont les deux faits saillants, qui ressortent de cette comparaison.

La population infantile âgée de 0 à 15 ans s'accroît d'une manière

[1] Voy. le tableau VII, p. 53.

très-sensible dans le cours de la 3e Époque. En 1848, nous inscrivons, sur 1,000 de population, 308 enfants âgés de moins de 15 ans. (En France la proportion est de 275; en Angleterre, 356; en Belgique, 310). Cette jeune population coloniale se répartit par moitié entre chaque sexe. — Il n'en est plus de même pour les personnes d'âge plus avancé; le sexe féminin atteint un chiffre plus élevé que l'autre sexe, bien que ce surcroît féminin tende à diminuer de 1858 à 1875.

On remarquera le nombre relativement plus considérable des femmes veuves que celui des hommes veufs. Ce n'est point là un fait accidentel; la même différence se rencontre, suivant des proportions variables, dans diverses agglomérations européennes. — De ce que, sur 1,000 personnes de chaque sexe, le nombre des *hommes mariés* est plus grand que celui des *femmes mariées*, il s'ensuit fatalement que la mortalité chez les premiers sera plus élevée que chez les secondes, c'est-à-dire que l'on comptera (comme il arrive en effet) dans ces deux groupes, mis en regard l'un de l'autre, plus de veuves que de veufs. Mais ce qui est à noter, c'est que la relation que l'on trouve entre les *décédés mariés* de l'un et l'autre sexe, n'est pas la même que celle qui existe entre les *mariés vivants*. Ainsi, à la Guadeloupe, pendant l'Époque qui nous occupe, on voit, par 1,000 personnes de chaque sexe, figurer 184 hommes mariés et 173 femmes mariées. La même relation qui existe entre ces deux nombres devrait se retrouver entre les chiffres qui représentent les décès d'hommes et de femmes mariés, c'est-à-dire entre les décès qui font des veuves et des veufs. Or, cela n'est pas : l'époux meurt relativement davantage que l'épouse. De sorte que l'on trouve d'une part la relation :

Maris vivants : *Épouses vivantes* :: 184 : 173 ou :: 100 : 94
et d'autre part :
Maris décédés (veuves) : *Épouses décédées* (veufs) :: 49 : 26 ou :: 100 : 53.

Il s'en faut d'ailleurs que le fait que nous signalons ici soit particulier à la population de la Guadeloupe. Je vois cette même prédominance du nombre des veuves sur celui des veufs, pour 1,000 de population de chaque sexe, être constatée en France, en Belgique, en Angleterre. Il s'agit donc d'une condition constante inhérente à notre état social. On conçoit, en effet, que le mari, ayant charge de pourvoir aux besoins de la famille, obligé de déployer, à cet effet, une activité considérable,

rencontre sur son chemin des causes de mort auxquelles l'épouse reste à peu près inexposée.

Distribution de la population par races. — A partir de l'année 1848, les *Tableaux de population*, publiés par le Ministère de la marine, sont absolument muets sur ce point si important. Grâce aux recherches du Dr Ch. Walther, nous sommes renseigné sur la part que prennent, à une date donnée (année 1864), à la constitution de la population de la colonie les éléments ethniques suivants : Européens, Africains, Indiens, Chinois, Créoles (blancs, métis et noirs). Le tableau VII *bis* présente, sous une forme très-simple, les indications que nous possédons à cet égard[1].

La population de la Guadeloupe se compose donc de deux ordres d'individus : les étrangers à la colonie ou *immigrants* et les *créoles*, terme générique sous lequel sont désignées toutes les personnes nées dans la colonie.

Les immigrants représentent environ *un dixième* de la population totale ; plus de la moitié d'entre eux sont des Indiens asiatiques (53 p. 100). Les Africains (33 p. 100) ne comptent que pour un tiers environ dans le total des immigrants. Les Européens ont peu de goût pour la vie coloniale, du moins en ce qui concerne la Guadeloupe ; on n'en voit guère que 15 à 16 sur 100 nouveaux venus. Notons pour mémoire l'élément chinois ; il ne figure ici que dans une proportion tout à fait insignifiante.

La population coloniale proprement dite constitue environ les *neuf dixièmes* de la population générale. Les trois groupes (blancs, métis, noirs) dont elle se compose y sont représentés d'une façon très-dissemblable, au point de vue du nombre. Les métis ou mulâtres comptent pour environ 66 p. 100 de cette population indigène ; les noirs, pour moitié de ce dernier chiffre (environ 33 p. 100) ; un nombre infime de blancs (6 à 8 p. 100) se trouve perdu, en quelque sorte, au milieu de la masse des gens de couleur.

Ce sont généralement des adultes que l'immigration introduit dans la colonie, et on conçoit aisément qu'il ne peut en être autrement. Mais cette population adulte d'immigrants se constitue diversement, au

[1] Voy. ce tableau p. 54 et 55.

point de vue des sexes, suivant la race à laquelle elle appartient. Ainsi : 1,000 hommes européens sont accompagnés de 25 femmes européennes,

—	africains	—	496	— africaines,
—	indiens	—	253	— indiennes,
—	chinois	—	9	— chinoises.

L'immigration féminine était donc représentée, à la date indiquée (1864), en majeure partie par des Africaines (environ 77 p. 100 femmes immigrantes), et en second lieu par des Asiatiques (environ 30 p. 100).

Les enfants sont tout au plus au nombre de 60 p. 1,000 immigrants; la plupart appartiennent à la race africaine et à la race asiatique.

Tout autres sont les conditions de la population sédentaire ; les trois éléments, *hommes, femmes, enfants*, se partagent cette population en trois parts à peu près égales dans chacun des groupes qui la composent. Ainsi nous trouvons, pour 1,000 individus de chaque groupe :

	HOMMES.	FEMMES.	ENFANTS.	TOTAL.
Créoles blancs.	348	378	274	1,000
— métis	327	365	308	1,000
— noirs	333	363	304	1,000
Moyennes.	336	369	295	1,000

La proportion des adultes, hommes et femmes, est plus élevée chez les blancs que dans les deux autres groupes, mais le nombre des enfants est ici sensiblement moindre. — Dans le groupe des métis, les hommes sont moins nombreux que dans les deux autres, et cependant c'est dans ce groupe que la population infantile atteint le chiffre le plus élevé ; sous ce rapport, les créoles noirs diffèrent peu des métis ; le nombre des enfants est chez eux pourtant un peu moindre que chez ces derniers.

Natalité. — Pendant la 2e Époque de l'histoire démographique de la Guadeloupe, le chiffre moyen de la natalité s'est trouvé être de 29 naissances pour 1,000 de population générale, sans distinction de races ni de couleurs. Cette proportion tend à s'élever pendant la 3e Époque; elle atteindrait et dépasserait même le chiffre de 30 naissances (toujours pour 1,000 de population) sans une période funeste dont il importe de tenir compte. Cette période est celle de 1863 à 1867, à laquelle appartient l'année 1865, marquée par une terrible épidémie cholérique.

Le chiffre de la natalité s'abaisse pendant cette période à 27,6 naissances pour 1,000 de population.

Considérée dans son ensemble, la 3e Époque donne comme moyenne de la natalité, pendant les vingt-huit années qu'elle comprend, la proportion de 29,9 naissances pour 1,000 de population générale, — moyenne très-respectable, si on la compare à celle de la natalité française, qui n'est que de 26 (mort-nés non compris). Mais il convient, avant d'exprimer notre satisfaction au sujet de cette natalité exubérante, de se demander quel sera le chiffre de la mortalité pendant ce même nombre d'années [1].

Pour établir le rapport que le Dr Bertillon appelle le *traducteur de la fécondité*, c'est-à-dire celui qui résulte de la comparaison du nombre moyen des naissances annuelles à la seule population capable de les produire, nous n'avons à notre disposition que le chiffre de la population âgée de + de 14 ans, sans pouvoir en déduire les personnes de l'un et l'autre sexe, qui, en raison soit de leur jeunesse, soit de l'âge trop avancé, sont inaptes à la procréation. Ce rapport, ainsi obtenu à l'aide d'éléments sujets à correction, = 44,6 naissances pour 1,000 personnes âgées de + de 14 ans. Après correction, il s'élèverait probablement à 45 ou 46, supérieur à celui de la mère patrie, qui n'est que 42, mais de beaucoup inférieur à celui de l'Angleterre, où 1,000 personnes d'âge à faire des enfants produisent annuellement 61 naissances.

La Belgique compte de 101 à 102 naissances pour 1,000 femmes de 15 à 60 ans ; on n'en compte à la Guadeloupe que 84 à 85 pour le même nombre de femmes âgées de + de 14 ans.

Nous n'avons aucune donnée sur la proportion des mort-nés, non plus que sur le nombre des naissances illégitimes. Pour ce qui est de celles-ci, ce n'est que très-vaguement que l'on peut inférer, de la comparaison du nombre annuel des naissances à celui des mariages (chaque union matrimoniale étant supposée donner 3 à 4 naissances légitimes), que le chiffre des naissances illégitimes s'élève, année moyenne, à 1,000 environ, c'est-à-dire à près du quart des naissances générales. Cette proportion, si elle était rigoureusement démontrée vraie, serait effrayante et donnerait 250 naissances illégitimes pour 1,000 naissances générales (en France, cette valeur = 72), mettant ainsi la Guadeloupe, au point de vue de la moralité des unions sexuelles, au-dessous même

[1] Voy. le tableau VIII, p. 56.

de la *vertueuse* Bavière, où, sur 1,000 naissances, il se rencontre 237 naissances naturelles [1].

Ce n'est que grâce aux recherches de M. Ch. Walther que nous sommes renseigné sur la répartition des naissances, relativement au sexe des nouveau-nés. Pendant les *neuf* années comprises de 1856 à 1864, il s'est produit à la Guadeloupe 4,081 naissances, à savoir :

Naissances masculines.		2,037
—	féminines	2,044

ou, pour 1,000 naissances :

497,5	naissances masculines,	
502,5	—	féminines.

En d'autres termes, on a constaté, pendant la période susindiquée, pour 1,000 naissances féminines, 990 naissances masculines. — Cette prédominance des naissances féminines sur celles de l'autre sexe doit être notée avec soin, car elle constitue une véritable anomalie. En Belgique (1,067 naissances masculines pour 1,000 naissances féminines), en France (1,055 naissances masculines pour 1,000 naissances féminines), en Angleterre (1,045 naissances masculines pour 1,000 naissances féminines), la proportion des naissances masculines est constamment plus élevée que celle des naissances féminines.

Matrimonialité. — On se souvient peut-être combien la 2e Époque était pauvre en mariages ; nous avons eu le regret de le constater plus haut. — Un fait curieux s'est produit pendant les premières années qui ont suivi l'affranchissement et qui contraste avec ces précédents, c'est la fréquence relative des unions matrimoniales. Les documents que nous avons entre les mains ne nous laissent aucun doute sur la condition des conjoints : ce sont des esclaves libérés qui s'empressent (sous l'influence de mobiles que nous n'avons pas ici à apprécier) de s'unir en mariage légal. C'est ainsi que nous voyons, pendant la période 1848-1852, près de 2,000 mariages se faire chaque année. Sur 1,000 femmes âgées de + 14 ans, 39 se marient chaque année, et l'on se trouve avoir à inscrire, pendant ces premières années de la libération, plus de 14 mariages pour 1,000 de population générale [2].

---

[1] Voy. Bavière, par le Dr Bertillon, dans *Dictionnaire encyclopédique des sciences médic.*
[2] En Europe, la moyenne annuelle est de 7 à 8 mariages pour 1,000 de population générale. (Voy. Dr Bertillon, article Mariage du *Dictionnaire encyclopédique des sciences méd.*)

Cette belle ardeur matrimoniale ne tarde pas, hélas ! à s'apaiser : de 1853 à 1857, de 14 mariages, nous tombons à moins de 10 ; pendant les dix années suivantes (1858-1867), la proportion est de 4 et une fraction ; de 1868 à 1872, elle se réduit de la valeur de cette fraction ; enfin, pendant les trois dernières années de la 3ᵉ Époque, la moyenne annuelle n'est plus que de 3 mariages pour 1,000 de population générale ; ce qui donne singulièrement à réfléchir sur ce qu'elle deviendra pendant les années qui vont suivre.

En somme, pour l'Époque entière, nous ne trouvons à enregistrer qu'une moyenne assez faible de 6 à 7 mariages pour 1,000 de population générale.

Mortalité. — La moyenne de la mortalité, pendant la 3ᵉ Époque, est de 4,047 décès par année ; ce qui revient à 30,3 décès pour 1,000 de population (en France, 23 à 24). Nous venons de voir la proportion des naissances ne pas dépasser 29,9, pour un même nombre d'habitants. Or, si, sur 10,000 individus, 303 meurent chaque année, et seulement 299 viennent à la vie, il se produit annuellement, sur ce nombre de personnes, un déficit de 4 existences humaines. C'est là une situation des plus graves et qui appelle l'attention de tous ceux auxquels appartient, pour si petite part que ce soit, la direction des choses coloniales.

Au reste, cet excédant des décès sur les naissances n'est pas constant pendant toute la durée de la 3ᵉ Époque. Nous l'avons vu être de 2,3 pour 1,000 de population, vers la fin de la 2ᵉ Époque ; de 1848 à 1852, ce rapport est toujours négatif, mais il diminue de près de moitié et reste à 1,3. A compter de 1853, les naissances sont plus nombreuses que les décès ; le rapport dont il s'agit devient positif, s'élève au chiffre de 2,3 et s'y maintient pendant une durée de dix années (1853-1862). Dans la période quinquennale suivante est comprise l'année désastreuse 1865 (épidémie de choléra) ; la natalité recule d'une quantité énorme et l'excès des décès sur les naissances se traduit par une valeur voisine de 10. Les choses prennent, de 1868 à 1872, un aspect plus favorable. On meurt moins à la Guadeloupe, et, bien que le rapport soit encore négatif, il n'est représenté que par une fraction minime. Enfin, la natalité se relève heureusement pendant les trois dernières années de cette Époque (1872-1875) ; l'ascension, de signe positif, se mesure par l'expression 4,6. Cette situation, relativement favorable, est de nature à faire espérer la continuation du mouvement

ascensionnel des naissances et la prédominance, toutes choses restant égales, pendant les années à venir de la natalité sur la mortalité[1].

Pour une période de neuf années (1856-1864), nous sommes renseigné, par les soins de M. le médecin-inspecteur Walther, sur le sexe des décédés. On se souvient que, pendant ces mêmes années, la natalité féminine a dépassé celle de l'autre sexe. La mortalité procède inversement : les décès masculins sont plus nombreux que les décès féminins. La différence, à la charge des premiers, est de 116 sur 1,000 décès (558 décès masculins, pour 442 décès féminins). — En France, le sexe masculin est moins éprouvé par la mort ; bien qu'il soit touché par elle plus sévèrement que l'autre sexe, la différence, à son détriment, est moins grande qu'à la Guadeloupe : sur 1,000 décès, on compte dans la mère patrie 504 décès masculins, pour 496 décès féminins.

Les dernières colonnes du tableau IX nous font voir ce que deviennent, au point de vue du nombre, 1,000 personnes de chaque sexe de l'Époque précédente, pendant le cours de la 3e Époque.

Malgré ce que nous venons de constater relativement à la mortalité masculine, et malgré l'excédant des naissances féminines, la partie masculine de la population s'est accrue plus que celle de l'autre sexe. Il n'y a pas à douter que cette circonstance ne soit due à l'apport masculin prépondérant dans les contingents fournis par l'immigration. Cet accroissement se produit d'ailleurs dans des proportions vraiment misérables. En 28 ans (1848-1875), et après diverses alternatives de croissance et de décroissance, 1,000 *hommes* de la précédente Époque se sont augmentés de 88 personnes. Pendant le même temps, 1,000 *femmes* se sont accrues de 72 unités féminines. On voit que nous sommes bien loin de voir ici se réaliser cette loi de Malthus : *Lorsqu'une population n'est arrêtée par aucun obstacle, elle va doublant tous les vingt-cinq ans et croît de période en période, suivant une progression géométrique.*

Quels sont les obstacles qui arrêtent dans son accroissement la population de la Guadeloupe ? — Ici se borne notre tâche. Nous avons cherché à faire connaître les diverses phases par lesquelles cette population coloniale a dû passer, depuis les premiers temps de son histoire jusqu'à l'époque actuelle ; heureux, si nous avons pu, à l'aide de

---

[1] Voy. le tableau IX, p. 57.

documents incomplets, mettre en lumière quelques faits dignes d'être notés.

Nous terminons cette Étude en faisant des vœux pour que l'Administration coloniale, désireuse de travailler aux progrès de la sociologie, étende le champ de ses recherches statistiques, surtout en ce qui touche à la statistique humaine.

Il y aurait de sérieux avantages à être renseigné exactement chaque année, non-seulement sur le nombre absolu des habitants d'une colonie, mais aussi sur les diverses conditions d'âge, de sexe, d'état civil, d'habitat, de profession, d'instruction, etc., particulières à cette population.

L'indication des naissances devra comprendre le sexe du nouveau-né; son origine, légitime ou non; l'âge des parents, leur qualité ethnique; — il importe également de tenir compte des mort-nés et de leur origine, dans la statistique de la natalité.

L'étude des mariages comporte, outre le relevé pur et simple des unions matrimoniales, des données relatives à l'âge des deux époux, à la condition antérieure de chacun d'eux (célibataire, veuf ou veuve), à leur profession, à la race de laquelle ils relèvent, à leur degré de parenté, le cas échéant, etc.

Dans les recherches relatives à la mortalité, il importe de faire mention de l'âge, du sexe, de la condition sociale et civile du décédé; ainsi que de la maladie qui a déterminé la mort.

Enfin, quand l'étude porte sur une population aussi diverse d'origines, de races, de couleurs que la population coloniale, il n'est pas d'un petit intérêt d'être renseigné sur les conditions propres à chacun des groupes ethniques qui la constituent; également, d'être rigoureusement édifié sur la part que l'immigration et l'émigration de tel ou tel élément démographique prennent à l'accroissement ou au décroissement de la population dont il s'agit.

Ce n'est qu'à l'aide de ces diverses données, exactement recueillies, que l'on peut songer à édifier sur des bases positives la statistique démographique de nos possessions coloniales.

Toulon, 13 février 1878.

Dr H. Rey.

TABLEAUX.

Tableau I. — Éléments de la population de la Guadeloupe pendant la 1re Époque : 1772-1788 inclusivement.

CATÉGORIES.	MOYENNE de dix années : 1772-1781.	MOYENNE de sept années : 1782-1788.	MOYENNE générale pour l'Époque entière : 1772-1788.	OBSERVATIONS.
1° BLANCS.				
Hommes.	2,577	2,571	2,574	La garnison et la population flottante (fonctionnaires) ne sont pas comptées ici ; en 1772, le total de cette population, étrangère à la colonie, pouvait être d'environ 2,000 personnes.
Garçons au-dessus de 12 ans.	1,526	1,651	1,588,5	
— au-dessous de 12 ans.	2,422	2,378	2,400	
Femmes.	2,082	1,966	2,024	
Filles au-dessus de 12 ans .	1,375	1,460	1,417,5	
— au-dessous de 12 ans.	1,955	2,024	1,989,5	
Veuves	532	597	564,5	
Infirmes et surâgés.	949	539	744	
Totaux.	13,418	13,186	13,302	
2° GENS DE COULEUR.				
A. *Libres et affranchis.*				
Hommes.	314	391	352,5	
Garçons au-dessus de 12 ans.	120	236	178	
— au-dessous de 12 ans.	136	268	202	
Femmes.	422	572	497	
Filles au-dessus de 12 ans. .	130	256	193	
— au-dessous de 12 ans .	135	267	201	
Veuves	56	110	83	
Infirmes et surâgés.	112	97	104,5	
Totaux.	1,425	2,197	1,811	
B. *Esclaves.*				
Hommes.	27,217	28,143	27,630	
Garçons.	14,696	17,879	16,287,5	
Femmes.	24,526	25,607	25,066,5	
Filles	10,338	12,579	11,458,5	
Infirmes et surâgés.	5,836	5,784	5,810	
Nègres et négresses marrons	1,240	1,627	1,433,5	
Totaux.	83,853	91,619	87,736	
Totaux généraux. . . .	98,696	107,002	102,849	

Tableau II. — Conditions de la population suivant la couleur, l'état social, l'âge, etc. (1re Époque).

Périodes d'observation.	Population (Nombres absolus.) Blancs.	Population Gens de couleur affranchis.	Population Gens de couleur esclaves.	Population Total.	Population spécifique. Combien d'habitants par kilom. carré.	Population suivant la couleur et la condition sociale. Sur 1,000 de population combien de blancs. Hommes.	blancs. Femmes.	Gens de couleur affranchis. Hommes.	Gens de couleur affranchis. Femmes.	Gens de couleur esclaves. Hommes.	Gens de couleur esclaves. Femmes.	Population suivant l'âge : pour 1,000 de chaque groupe (A). Sur 1,000 blancs, combien de enfants au-dessous de 12 ans. Masculin.	Sur 1,000 blancs, enfants Féminin.	Sur 1,000 blancs, adultes. Masculin.	Sur 1,000 blancs, adultes. Féminin.	Sur 1,000 blancs, infirmes et surâgés des deux sexes.	Sur 1,000 affranchis, combien de enfants au-dessous de 12 ans. Masculin.	Sur 1,000 affranchis, enfants Féminin.	Sur 1,000 affranchis, adultes. Masculin.	Sur 1,000 affranchis, adultes. Féminin.	Sur 1,000 affranchis, infirmes et surâgés des deux sexes.	Sur 1,000 esclaves, combien de enfants au-dessous de 12 ans. Masculin.	Sur 1,000 esclaves, enfants Féminin.	Sur 1,000 esclaves, adultes. Masculin.	Sur 1,000 esclaves, adultes. Féminin.	Sur 1,000 esclaves, infirmes et surâgés des deux sexes.	Combien d'hommes pour 100 femmes dans chaque groupe. Blancs.	Affranchis.	Esclaves.	Combien de veuves pour 100 femmes dans chaque groupe. Blancs.	Affranchis.	Esclaves.
		1,425	83,853			76	60	7	7	490	360	180	146	306	297		94	96	304	427		178	125	329	297							
De 1772 à 1781	13,418	85,278		98,696	54	136		14		850		326		603		71	190		731		79	303		626		71	127,8	100	136	21	13	»
								864																								
		2,197	91,619			64	59	9	12	464	392	180	154	320	306		122	122	203	509		195	137	316	288							»
De 1782 à 1788	13,186	93,816		107,002	59	123		21		856		334		626		40	244		712		44	332		604		64	108,4	80	118	30	19	
		1,811	87,736			67	62	8	10	462	391	180	150	313	301		103	114	254	468		187	131	323	292							
Époque entière de 1772 à 1788.	13,302	89,547		102,849	57	129		18		853		330		614		56	217		722		61	318		615		67	108	80	118	25	16	»

(A) A défaut d'indications plus précises, nous sommes réduit à comprendre les enfants (filles et garçons) âgés de plus de 12 ans dans le groupe des adultes. Sous le climat des Antilles, la puberté, surtout chez les filles, arrive de bonne heure.

Tableau III. — État de la population de la Guadeloupe pendant la 2e Époque : 1831-1848.

PÉRIODES d'observation.	POPULATION SUIVANT LA CONDITION SOCIALE (MOYENNES ANNUELLES). POPULATION LIBRE. Sexes masculin.	féminin.	Total.	POPULATION ESCLAVE. Sexes masculin.	féminin.	Total.	TOTAL GÉNÉRAL de la population.	COMBIEN D'HABITANTS par kilomètre carré.	RAPPORT DE LA POPULATION esclave à la population libre. Sur 1,000 de population générale, combien de population libre.	Masculin.	Féminin.	population esclave.	Masculin.	Féminin.
De 1831 à 1833 (trois années)	11,330	12,500	23,830	47,616	50,997	98,613	122,443	68	194	92	102	806	394	412
De 1834 à 1839 (six années)	15,482	17,263	32,745	45,676	49,357	95,033	127,778	71	256	121	135	744	358	386
De 1840 à 1847 (huit années)	17,914	20,839	38,753	43,663	47,856	91,519	130,272	72	297	137	160	703	335	368
Époque entière (moyennes)	14,909	16,867	31,776	45,651	49,403	95,054	126,830	70	249	117	132	751	362	389

PÉRIODES d'observation.	NOMBRES PROPORTIONNELS SUIVANT LA GRANDEUR RELATIVE DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA POPULATION. POPULATION LIBRE ET POPULATION ESCLAVE PAR AGES. Sur 1,000 de population libre, combien âgés de 0 à 14 ans.	14 à 60 ans.	au-dessus de 60 ans.	Sur 1,000 de population esclave, combien âgés de 0 à 14 ans.	14 à 60 ans.	au-dessus de 60 ans.	Combien d'hommes pour 100 femmes. Population libre.	Population esclave.	RAPPORT DE LA POPULATION URBAINE A LA POPULATION RURALE. Sur 1,000 de population libre combien dans les villes et bourgs.	sur les habitations rurales.	Sur 1,000 de population esclave, combien dans les villes et bourgs.	sur les habitations rurales.	Sur 1,000 de population générale, combien dans les villes et bourgs.	sur les habitations rurales.
De 1831 à 1833 (trois années)	»	»	»	»	»	»	90,6	93,3	488	512	132	868	201	799
De 1834 à 1839 (six années)	318	625	57	285	648	67	89,6	92,5	491	509	122	878	217	783
De 1840 à 1847 (huit années)	Garçons 163, Filles 164 — 327	Hommes 283, Femmes 333 — 616	Hommes 17, Femmes 40 — 57	Garçons 151, Filles 159 — 310	Hommes 308, Femmes 326 — 634	Hommes 18, Femmes 38 — 56	85,9	91,2	485	515	110	890	222	778
Époque entière (moyennes)	322,5	620,5	57	297,5	641	61,5	88,7	92,5	488	512	121	879	213	787

Tableau IV. — Éléments de la natalité et de la matrimonialité (2e Époque : 1831-1847).

Périodes d'observation.	Combien de naissances, année moyenne,										Combien de mariages, année moyenne,									
	(nombres absolus) d'origine		pour 1,000 de popnlation		pour 1,000 habitants des deux sexes, de 14 à 60 ans,		pour 1,000 de population féminine		pour 1,000 femmes de 14 à 60 ans,		(nombres absolus) d'origine		pour 1,000 de population géoérale		sur 1,000 habitants des deux sexes, âgés de plus de 14 ans,		pour 1,000 de population féminine		pour 1,000 femmes âgées de 14 à 60 ans,	
	libre.	esclave.	libre.	esclave.	libres.	esclaves.	libre.	esclave.	libres.	esclaves.	libre.	esclave.	libre.	esclave.	libres.	esclaves.	libre.	esclave.	libres.	esclaves.
1831-1833	365	2,402	36,3	25,6	»	»	69,2	47,1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
—																				
1834-1839	1,084	2,031	33,1	21,3	52,9	32,9	62,8	41,1	98	64	188	14	5,7	0,14	8,41	0,20	10,8	0,28	17	0,4
—																				
1840-1847	1,176	2,570	30,3	28,0	49,2	44,2	56,4	53,7	91,0	86,1	255	56	6,5	0,61	9,77	0,88	12,2	1,17	19,7	1,8
Moyennes.	1,041,6	2,384	33,2	24,9	51,0	38,5	62,8	47,3	94,5	75,0	221,5	35,0	6,1	0,37	9,09	0,54	11,5	0,72	18,3	1,1
	1,687,8		29,0		44,7		55,0		84,7		128,2		3,23		4,82		6,11		9,7	

Tableau V. — Éléments de la mortalité (2e Époque : 1831-1847).

PÉRIODES D'OBSERVATION.	COMBIEN DE DÉCÈS, ANNÉE MOYENNE, (nombres absolus) d'origine		pour 1,000 de population		POUR 1,000 DE CHAQUE CATÉGORIE. ACCROISSEMENT annuel par excès des naissances sur les décès.		DÉCROISSEMENT annuel par excès des décès sur les naissances.		ACCROISSEMENT RÉEL pour 1,000 de population générale de la précédente Époque et d'une période à l'autre.	Ce que deviennent 1,000 individus de chaque catégorie de la précédente Époque et d'une période à l'autre.		CE QUE DEVIENNENT, DANS CHAQUE GROUPE, 1,000 INDIVIDUS DE CHAQUE SEXE. LIBRES		ESCLAVES.	
	libre.	esclave.	libre.	esclave.	Population libre.	Population esclave.	Population libre.	Population esclave.		Population libre.	Population esclave.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
1831-1833	731	2,019	30,6	20,47	5,7	5,2	»	»	190	1,577	1,124	1,470	1,689	1,003,0	1,269,0
—															
1834-1839	1,003	1,947	30,6	20,48	2,5	0,9	»	»	44	1,375	963	1,367	1,381	959,3	968,0
—															
1840-1847	1,276	2,748	32,9	30,0	»	»	2,6	2,0	20	1,184	963	1,157	1,207	956,0	969,6
Moyennes.	1,003	2,238	31,4	23,6	»	»	»	»	84,6	1,378,6	1,016,6	1,331,3	1,426,3	972,8	1,068,8
	1,320		27,5												

Tableau VI. — Affranchissements prononcés à la Guadeloupe, de 1830 à 1847 inclusivement.

PÉRIODES D'OBSERVATION.	AFFRANCHISSEMENTS annuels (année moyenne).	POUR 1,000 AFFRANCHIS, COMBIEN			SUR 1,000 ESCLAVES DE CHAQUE SEXE, combien affranchis annuellement.	
		d'hommes.	de femmes.	d'enfants.	Hommes.	Femmes.
De 1831 à 1833.	1,659	216	393	391	53,3	90,5
De 1834 à 1839.	906	206	385	409	44,4	76,9
De 1840 à 1847.	712	266	413	321	27,1	38,4
Moyennes.	1,092	229	397	374	41,6	68,6
					Les deux sexes : 55,1	

Tableau VII. — Conditions de la population de la Guadeloupe (3e Époque : 1848-1875).

Périodes d'observation.	Nombres absolus. Population. (Moyenne annuelle) Hommes.	Femmes.	Total	Population spécifique. Combien d'habitants par kilomètre carré.	Combien d'hommes pour 100 femmes.	Nombres proportionnels. Population selon l'état civil. Sur 1,000 personnes de chaque sexe, combien d'enfants et célibataires. Hommes.	Femmes.	de mariés. Hommes.	Femmes.	de veufs. Hommes.	Femmes.	Population par âges. Sur 1,000 de population, combien âgés de 0 à 14 ans. Masculins.	Féminins.	Total	de plus de 14 ans. Masculins.	Féminins.	Total	Sur 1,000 de population masculine adulte, combien sont mariés.	veufs.	Sur 1,000 de population féminine adulte, combien sont mariées.	veuves.
De 1848 à 1852 (cinq ans).	62,651	68,199	130,850	72,7	88,9	854	859	132	121	14	20	152	156	308	327	365	692	194	20	172	29
De 1853 à 1857 (cinq ans). .	61,229	68,717	129,946	72,2	89,1	777	782	206	186	17	32	159	161	320	312	368	680	311	25	267	46
De 1858 à 1862 (cinq ans). .	66,005	71,272	137,277	76,2	92,6	770	757	203	192	27	51	161	159	320	316	364	680	307	40	277	73
De 1863 à 1867 (cinq ans). .	63,644	69,273	132,917	73,8	91,8	776	759	195	183	29	58	165	165	330	314	356	670	297	44	267	85
De 1868 à 1872 (cinq ans). .	63,257	67,469	130,726	72,6	93,7	777	751	189	181	34	68	174	172	346	310	344	654	295	54	271	102
De 1873 à 1875 (trois ans). .	68,811	72,304	141,115	78,4	95,1	780	755	182	179	38	66	172	169	341	316	343	659	282	58	267	98
Moyenne de l'Époque entière (vingt-huit années) . . .	64,266	69,539	133,805	74,3	91,8	789,0	777,1	184,5	173,6	26,5	49,1	163,8	163,7	327,5	315,8	356,7	672,5	281	40	253,5	72

Tableau VII *bis.* — Population de la Guadeloupe par races, à la fin de l'année 1864.

	ÉTRANGERS A LA COLONIE OU IMMIGRANTS.																CRÉOLES, C'EST-A-DIRE NÉS DANS LA COLONIE.												TOTAL GÉNÉRAL.
	EUROPÉENS.				AFRICAINS.				INDIENS.				CHINOIS.				BLANCS.				MÉTIS.				NOIRS.				
	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Total.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Total.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Total.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Total.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Total.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Total.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Total.	
Nombres absolus.	2,142	541	96	2,779	3,790	1,777	370	5,937	7,128	1,799	759	9,686	108	1	2	111	3,386	3,677	2,660	9,723	11,312	12,622	10,622	34,556	29,199	31,835	26,593	87,627	150,419
Pour 10,000 de population générale.	»	»	»	135	»	»	»	395	»	»	»	644	»	»	»	7	»	»	»	646	»	»	»	2,298	»	»	»	5,825	10,000
Pour 1,000 de chaque catégorie. . .	771	195	34	1,000	603	299	98	1,000	736	186	78	1,000	973	9	18	1,000	348	378	274	1,000	327	365	308	1,000	333	363	304	1,000	»

Tableau VIII. — Éléments de la natalité et de la matrimonialité (3e Époque : 1848-1875).

PÉRIODES D'OBSERVATION.	COMBIEN DE NAISSANCES, ANNÉE MOYENNE.					COMBIEN DE MARIAGES, ANNÉE MOYENNE,				
	NOMBRES absolus.	NOMBRES PROPORTIONNELS POUR 1,000				NOMBRES absolus.	NOMBRES PROPORTIONNELS POUR 1,000			
		de population générale.	de population de plus de 14 ans (les deux sexes).	de population féminine.	de population féminine de plus de 14 ans.		de population générale.	de population de plus de 14 ans (les deux sexes).	de population féminine.	de population féminine de plus de 14 ans.
De 1848 à 1852.	3,897	29,7	43,0	57,1	81,6	1,874	14,3	20,7	27,4	39,2
De 1853 à 1857.	4,120	31,6	46,6	59,9	86,1	1,224	9,4	13,8	17,8	25,6
De 1858 à 1862.	4,122	30,0	44,3	57,8	83,7	597	4,3	6,4	8,3	12,1
De 1863 à 1867.	3,678	27,6	41,2	53,0	77,6	575	4,3	6,4	8,3	12,1
De 1868 à 1872.	4,020	30,7	47,0	59,5	89,2	530	4,0	6,1	7,8	11,7
De 1873 à 1875.	4,257	30,1	45,8	59,1	87,8	425	3,0	4,5	5,9	8,7
Moyenne pour la 3e Époque	4,015,6	29,9	44,6	57,7	84,3	870,8	6,5	9,6	12,6	18,2

Tableau IX. — Éléments de la mortalité (3e Époque : 1848-1875).

PÉRIODE D'OBSERVATION.	COMBIEN DE DÉCÈS ANNUELS.		POUR 1,000 DE POPULATION GÉNÉRALE.			CE QUE DEVIENNENT 1,000 INDIVIDUS DE CHAQUE SEXE, DE LA 2e ÉPOQUE A LA 3e, ET D'UNE PÉRIODE A L'AUTRE DE CELLE-CI.		
	Nombres absolus.	Pour 1,000 de population générale.	ACCROISSEMENT annuel par excès des naissances sur les décès.	DÉCROISSEMENT annuel par excès des décès sur les naissances.	ACCROISSEMENT réel sur la 2e Époque et d'une période à l'autre de la 3e Époque.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Les deux sexes.
De 1848 à 1852. . . .	4,065	31,0	»	1,3	+ 5	1,016	992	1,004
De 1853 à 1857. . . .	3,784	29,1	2,5	»	— 7	978	1,008	993
De 1858 à 1862. . . .	3,806	27,7	2,3	»	+ 56	1,078	1,037	1,057
De 1863 à 1867. . . .	4,977	37,4	»	9,8	— 32	964	967	965
De 1868 à 1872. . . .	4,059	31,0	»	0,3	— 17	993	974	984
De 1872 à 1875. . . .	3,604	25,5	4,6	»	+ 80	1,088	1,072	1,080
Moyenne de la 3e Époque.	4,047,5	30,3	»	»	»	1,019,5	1,008,3	1,013,8

NANCY. — IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie.